

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2027



RAPPORT D'EXECUTION
BUDGETAIRE ET DE CADRAGE
MACROECONOMIQUE TRIENNAL

**RAPPORT D'EXECUTION
BUDGETAIRE ET DE
CADRAGE
MACROECONOMIQUE
TRIENNAL**

INTRODUCTION

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, et conformément aux Hautes Orientations Royales, le Maroc s'est engagé depuis l'adoption de la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances dans un ensemble de réformes structurelles visant l'amélioration de la gestion des finances publiques tout en privilégiant une approche axée sur les résultats plutôt que sur les moyens. En conformité avec ces orientations, le renforcement de la transparence budgétaire vient appuyer cette dynamique de réformes par l'enrichissement continu de l'information économique et budgétaire, en vue de favoriser la communication autour des politiques publiques mises en œuvre selon les principes de bonne gouvernance, de redevabilité et de reddition des comptes.

L'élaboration du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal¹ permet de consolider cette dynamique ambitieuse de promotion d'une information budgétaire enrichie, accessible et compréhensible pour l'ensemble des parties prenantes. Ce rapport met en exergue l'état d'exécution des finances publiques à mi-parcours avec une analyse de la situation économique aussi bien au niveau international que national, ainsi que l'actualisation des prévisions des agrégats macroéconomiques et des hypothèses de la loi de finances de l'année en cours. Il permet également de définir les priorités en matière de politiques publiques de l'année à venir en vue de mieux éclairer le Parlement et l'opinion publique sur les choix budgétaires en termes de dépenses et de recettes et de permettre la préparation de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2027.

A noter que la préparation du PLF de l'année 2027 s'inscrit dans un contexte économique caractérisé par la persistance des tensions géopolitiques, notamment les répercussions du conflit au Moyen-Orient sur les marchés mondiaux de l'énergie, et sur les prix des matières premières. Toutefois, l'économie marocaine a fait preuve d'une forte résilience témoignant ainsi de sa capacité à s'adapter au contexte incertain grâce au renforcement et à la diversification de ses secteurs productifs. Par ailleurs, la trajectoire de croissance de l'économie marocaine a été renforcée, notamment par la bonne performance du secteur agricole suite aux précipitations exceptionnelles, ainsi que par la poursuite du dynamisme des activités non agricoles assurant ainsi une trajectoire positive à l'exécution de la loi de finances de l'année 2026 grâce aux mesures préventives déployées par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat et garantir les équilibres sociaux.

Dans ce sillage, et conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement poursuivra à travers le PLF 2027, ses efforts visant à consolider et amplifier les actions et mesures engagées conformément aux objectifs fixés de consolidation de la trajectoire des finances publiques à travers le renforcement des piliers de l'Etat social selon une approche territoriale intégrée, le soutien à l'investissement et à l'intégration des jeunes et des femmes dans le marché de l'emploi, ainsi que le maintien des équilibres macroéconomiques. Ce PLF marque ainsi un véritable tournant en faveur de l'accélération du processus de développement du Royaume selon une vision stratégique, visant à inscrire notre pays dans

¹ Ce rapport fusionne le Rapport Préalable au Budget et la Revue du Milieu d'Année.

une dynamique de croissance durable, inclusive et génératrice d'emplois.

Dans ce contexte, le PLF 2027 met en avant quatre priorités majeures, à savoir (i) la consolidation des acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes (ii) la mise à niveau globale des espaces territoriaux et le rattrapage des disparités sociales et spatiales selon une approche de développement territorial intégré (iii) la poursuite de la consolidation des piliers de l'Etat social (iv) la poursuite des grandes réformes structurelles et la préservation des équilibres des finances publiques.

En vertu de la mise en œuvre du PLF 2027, la croissance économique devrait se situer à 4,1% en 2027², portée par le maintien d'une dynamique robuste des activités non agricoles, dont la valeur ajoutée progresserait de 4,3%. Cette dynamique de l'économie dépend des derniers éléments conjoncturels tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les hypothèses macroéconomiques fixent, notamment, le cours moyen du baril de pétrole Brent à 75 dollars, le cours du gaz butane à 500 dollars la tonne, la production céréalière à 70 millions de quintaux, le taux d'inflation à 1,6% ainsi que l'accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,6% en 2027.

En vue de mettre en lumière ce qui précède, le présent rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal aborde dans sa première partie l'évolution récente de l'économie nationale dans le contexte international ainsi que les perspectives d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques nationaux. La seconde partie est consacrée à l'état de l'exécution budgétaire en termes de recettes, de dépenses et d'indicateurs d'endettement au titre de l'année 2025 et à fin juin 2026, ainsi que les projections révisées des finances publiques pour l'année en cours. La dernière partie, quant à elle, met en relief les orientations budgétaires et les perspectives macroéconomiques sur la période 2027-2029.

² Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire l'objet de révision.

I. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

I.1. Situation récente de l'économie mondiale

Selon les perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI en juillet 2026, la croissance mondiale devrait s'établir à 3% en 2026 contre 3,1% anticipée en avril et 3,3% en janvier 2026. Cette nouvelle révision à la baisse intervient dans un contexte caractérisé par une intensification des tensions commerciales et géopolitiques, qui entretient un climat d'incertitude élevé, affecte la confiance des ménages et des investisseurs et accroît la volatilité des marchés financiers. Dans ce contexte, la résilience de l'économie mondiale demeure étroitement tributaire de l'évolution des tensions internationales ainsi que de la capacité des économies à renforcer leurs moteurs de croissance internes.

Aux États-Unis, l'activité économique demeure solide et ce, malgré les tensions géopolitiques et le choc énergétique. Selon le FMI (juillet 2026), la croissance devrait atteindre 2,3% en 2026 après 2,1% en 2025 et pourrait s'établir à 2,2% en 2027. Cette performance serait portée par les mesures de soutien budgétaire, les conditions financières accommodantes, ainsi que par la poursuite des investissements des entreprises dans les technologies et la vigueur de la productivité. Le statut d'exportateur net d'énergie des États-Unis a, en outre, permis à l'économie américaine d'atténuer les effets du conflit au Moyen-Orient sur son activité.

Dans la zone euro, la croissance devrait ralentir pour s'établir à 0,9% en 2026 (contre 1,1% prévu en avril 2026) après 1,4% en 2025, attribuable principalement aux effets du renchérissement des prix de produits énergétiques provoqué par le conflit au Moyen-Orient. L'activité continuerait, néanmoins, d'être soutenue par la demande intérieure et l'accroissement des dépenses publiques, notamment en Allemagne. Les perspectives demeurent tributaires des tensions géopolitiques et commerciales, auxquelles s'ajoutent des contraintes structurelles liées à la faiblesse de la productivité, au vieillissement démographique et au positionnement de la zone euro dans la dynamique d'investissement associée à l'intelligence artificielle. Partant de ce contexte, le FMI table sur une progression de l'économie de la zone euro de 1,2% en 2027.

S'agissant des deux principaux partenaires commerciaux du Maroc, les perspectives de croissance demeurent contrastées. En France, la croissance devrait ralentir à 0,6% en 2026 (soit une révision à la baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'avril) après 0,9% en 2025 avant de se redresser modérément à 0,9% en 2027. L'économie espagnole conserverait, en revanche, un rythme de progression relativement soutenu, quoiqu'en décélération, avec une croissance de 2,1% en 2026 et de 1,8% en 2027, après 2,8% en 2025.

Pour ce qui est des pays asiatiques, la croissance nipponne devrait ralentir pour atteindre 0,6% en 2026 après 1,1% en 2025, sous l'effet notamment du renchérissement des produits énergétiques, dont l'incidence serait, néanmoins, partiellement amortie par les mesures de soutien budgétaire mises en œuvre. Un léger redressement est attendu en 2027 avec une croissance prévue de 0,7%. En Chine, la croissance devrait également ralentir, passant de

5% en 2025 à 4,6% en 2026, puis à 4,1% en 2027. Cette décélération serait imputable à la hausse des cours mondiaux du pétrole, à la persistance des incertitudes entourant l'environnement international ainsi qu'aux contraintes structurelles qui continuent de peser sur l'activité.

Au Moyen-Orient et en Asie centrale, la croissance devrait connaître un net ralentissement en 2026, pour s'établir à 0,7%, après 3,7% en 2025, soit une révision à la baisse de 1,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions du FMI datant du mois d'avril. Cette forte décélération s'expliquerait principalement par la prolongation de la fermeture du détroit d'Ormuz et ses répercussions sur la production et le transport des produits énergétiques. En 2027, l'activité devrait rebondir vigoureusement avec une croissance projetée à 6,5%, à la faveur de la réouverture progressive du détroit et de la normalisation attendue des flux énergétiques.

La croissance en Afrique subsaharienne retrouverait en 2027 un niveau de croissance similaire à celui de 2025, soit 4,5% après avoir enregistré un léger ralentissement en 2026 avec une progression de 4,3%. Ces niveaux de croissance cacheraient des différences entre les pays de la région. Les pays importateurs de pétrole et faiblement dotés en ressources naturelles seraient davantage exposés à la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, tandis que certaines grandes économies continueraient de bénéficier des mesures de stabilisation et des réformes engagées.

I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2025

Malgré un contexte mondial marqué par la persistance des tensions géopolitiques et commerciales, ainsi que par d'importantes mutations géoéconomiques, l'économie nationale a confirmé la solidité de sa trajectoire de croissance en 2025. Cette performance témoigne de la résilience de l'économie nationale et de sa capacité à s'adapter à un contexte externe incertain, tout en s'appuyant sur une diversification progressive de ses moteurs de croissance et sur le renforcement du dynamisme de ses secteurs productifs.

Selon les Comptes Nationaux provisoires de l'année 2025, publiés par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), la croissance du PIB s'est établie à 4,9% en 2025, soit un rythme sensiblement supérieur à la moyenne annuelle observée entre 2022 et 2024 (3,3%), ainsi qu'à celle enregistrée au cours de la période pré-pandémique 2016-2019 (2,9%).

Cette performance résulte de la conjugaison d'un net rebond des activités agricoles, dont la valeur ajoutée a progressé de 8,2%, et du maintien d'une dynamique soutenue des activités non agricoles, avec une croissance de leur valeur ajoutée de 3,9%.

Au-delà de son rythme, la croissance enregistrée en 2025 se distingue par sa qualité, dans la mesure où elle repose sur des moteurs à fort contenu productif et à effet multiplicateur élevé. À cet égard, le secteur secondaire a enregistré une progression de 3,3%, portée notamment par la bonne performance de l'industrie extractive (+7,5%), du Bâtiment et des Travaux Publics (+6,7%) ainsi que de l'industrie manufacturière (+2%). Le secteur tertiaire a, pour sa part, continué de jouer un rôle déterminant dans le soutien de l'activité économique, avec une croissance de sa valeur ajoutée de 4,3%, après 5,6% en 2024.

Du côté de la demande, l'investissement s'est affirmé comme le principal moteur de la croissance économique. La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF y compris les acquisitions – cessions d'objets de valeur) a progressé de 14,3% en 2025, après 11,8% en 2024, traduisant la poursuite de l'effort d'accumulation du capital productif. Sa contribution à la croissance du PIB s'est ainsi renforcée, passant de 3 points de pourcentage en 2024 à 3,7 points en 2025. À l'inverse, la consommation finale des ménages, y compris celle des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), a enregistré une progression plus modérée de 1,2%, après 2,9% en 2024.

Pour ce qui est des échanges extérieurs, les exportations des biens et services se sont accrues de 6,6% en 2025, après 7,7% en 2024, tandis que les importations ont augmenté de 9%, contre 12,2% une année auparavant.

Cette configuration de la croissance traduit une évolution favorable de la structure de l'économie nationale. Contrairement aux années précédentes, où la croissance reposait davantage sur l'expansion de la demande intérieure, notamment la consommation des ménages, les deux dernières années se caractérisent par un rôle accru de l'investissement et du renforcement des capacités productives, traduisant une amélioration progressive des fondamentaux de la croissance et un potentiel plus élevé de création de richesse à moyen et long termes.

1.3. Projections pour l'économie nationale en 2026

Les prévisions actualisées, tenant compte des évolutions récentes de la conjoncture mondiale et nationale, indiquent que l'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 5,3% en 2026 après 4,9% en 2025, portée par une progression de 15,1% de la valeur ajoutée agricole profitant de la réalisation d'une production céréalière de 90 millions de quintaux et par une hausse de 4,1% des activités non agricoles. Ces dernières seraient soutenues par une croissance de 4,5% de la valeur ajoutée du secteur secondaire ainsi que par une progression de 4% de celle du secteur tertiaire.

Du côté de la demande, la consommation finale des ménages (y compris les ISBL) devrait se raffermir de 4,6% en 2026, tandis que la consommation des administrations publiques enregistrerait, quant à elle, une hausse de 9,1%. La formation brute du capital fixe devrait, pour sa part, afficher une croissance de 4% en 2026.

Les échanges extérieurs poursuivraient, à leur tour, leurs dynamiques. Ainsi, le volume des exportations de biens et services devrait augmenter de 6,4%. Alors que les importations devraient, pour leur part, progresser en volume de 5,5%.

Aux prix courants, le Produit Intérieur Brut devrait croître de 6,8% en 2026, une évolution qui traduirait la poursuite de la maîtrise des pressions inflationnistes.

**Tableau n° 1 : Evolution des hypothèses macroéconomiques
sur la période 2023-2026**

Hypothèses macroéconomiques	2023	2024	2025	Prévisions initiales 2026 (A)	Prévisions actualisées 2026 (B)*	Écart (B) –(A)
Taux de croissance du PIB en volume (%)	3,8	4,4	4,9	4,6	5,3	+0,7
Taux de croissance du PIB hors agriculture en volume (%)	4,0	5,6	4,5	4,3	4,2	-0,1
Taux d'investissement (en % du PIB)	29,0	30,6	33,6	30,5	35,3	+4,8
Taux d'inflation³ (en%)	4,6	2,4	1,3	2,2	1,5	-0,7
PIB aux prix courants (en milliards de DH)	1 486	1 615	1 720	1 819	1 837	+17,8
Variation du PIB aux prix courants (%)	11,4	8,7	6,5	6,7	6,8	+0,1
Taux directeur⁴ (en %)	2,89	2,86	2,30	2,25	2,25	0

*Cadre macroéconomique arrêté le 15 juillet 2026.

Tableau n° 2 : Croissance sectorielle en volume sur la période 2023-2026

Valeur ajoutée	2023	2024	2025	Prévisions initiales 2026 (A)	Prévisions actualisées 2026 (B)*	Écart (B) –(A)
Secteur Primaire (%)	1,7	-5,1	7,1	7,7	14,5	+6,8
Secteur Secondaire (%)	0,9	3,8	3,3	3,7	4,5	+0,8
Secteur Tertiaire (%)	5,2	5,6	4,3	4,2	4,0	-0,2

*Cadre macroéconomique arrêté le 15 juillet 2026.

³ Indice du prix à la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

⁴ Il s'agit des moyennes annuelles des taux directeurs de Bank Al-Maghrib pondérées par le nombre de jours.

Les écarts observés entre les prévisions initiales de croissance retenues lors de l'élaboration de la LF 2026 et les prévisions actualisées s'expliquent principalement par la révision des principales hypothèses du cadre macroéconomique, afin de tenir compte de l'évolution des conditions climatiques et des changements intervenus dans l'environnement international, notamment les répercussions du conflit au Moyen-Orient sur les marchés mondiaux de l'énergie.

À cet égard, les hypothèses actualisées reposent sur les principaux éléments suivants :

- Une production céréalière de 90 millions de quintaux au titre de la campagne agricole 2025-2026, conformément aux estimations du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, contre 70 millions de quintaux retenus initialement dans le cadre de la LF 2026, en raison d'une campagne agricole particulièrement favorable ;
- Un prix moyen du Brent de 85 dollars le baril en 2026, contre 65 dollars retenus dans les hypothèses initiales de la LF 2026, afin d'intégrer les effets des tensions géopolitiques au Moyen-Orient sur les cours internationaux du pétrole ainsi que les risques de perturbation des approvisionnements énergétiques ;
- Un prix moyen du gaz butane de 603,5⁵ dollars la tonne, contre 500 dollars dans les hypothèses initiales, en lien avec la hausse des cours mondiaux des produits énergétiques ;
- Un taux de change du dollar par rapport au dirham de 9,465 au lieu de 10,007 retenu initialement comme hypothèse de la LF 2026 ;
- Un taux directeur maintenu à 2,25%, conformément au niveau retenu dans les hypothèses initiales de la LF 2026 et en vigueur depuis mars 2025.

Par ailleurs, la révision la plus importante concerne le secteur primaire, dont la croissance prévue pour 2026 a été relevée de 6,8 points de pourcentage, passant de 7,7% dans les prévisions initiales à 14,5% dans le scénario actualisé. Cette révision s'explique essentiellement par la hausse significative de la production céréalière qui a atteint 90 millions de quintaux, engendrant un accroissement de la valeur ajoutée agricole de 15,1% au lieu de 7,9% prévu initialement.

Le secteur secondaire verrait également sa performance révisée à la hausse. Sa croissance est désormais projetée à 4,5%, contre 3,7% dans les prévisions initiales, soit une révision de 0,8 point de pourcentage. Cette amélioration reflète l'évolution favorable des principaux indicateurs conjoncturels des activités secondaires, notamment :

- Un taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans l'industrie manufacturière de 77,7% à fin mai 2026 ;

⁵ Sur la base d'un cours moyen de 627 dollars la tonne effectivement observé au cours des six premiers mois de l'année 2026 et d'un cours moyen prévisionnel de 580 dollars la tonne au second semestre 2026.

- La poursuite du dynamisme des exportations des principaux secteurs industriels à fin juin 2026, avec des hausses de 17,4% pour l'automobile, 19,3% pour l'aéronautique et 11,7% pour l'industrie alimentaire ;
- La consolidation de la reprise du secteur de la construction, illustrée par une progression des ventes de ciment de 8% en glissement annuel au deuxième trimestre 2026.

S'agissant du secteur tertiaire, sa croissance a été légèrement révisée à la baisse, passant de 4,2% à 4%, soit un ajustement limité de 0,2 point de pourcentage. Cette révision demeure marginale et ne remet nullement en cause le rôle central du secteur tertiaire comme principal moteur de la croissance des activités non agricoles.

I.4. Perspectives de l'économie nationale en 2027

Les projections économiques au titre de la période 2027-2029 reposent sur les hypothèses suivantes :

- Un cours moyen du baril de Brent de 75\$ en 2027 et de 70\$ à partir de 2028 ;
- Un taux de change du dollar par rapport au dirham de 9,465 en 2027 jusqu'à 2029 ;
- Un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,6% en 2027, de 2,8% en 2028 et en 2029 ;
- Une production céréalière de 70 millions de quintaux à partir de 2027.

Sur la base de ces hypothèses retenues, l'économie nationale devrait maintenir une trajectoire de croissance soutenue en 2027 avec un taux de croissance du PIB de 4,1%.

Cette performance serait portée par une progression modérée de 1,2% de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'une campagne agricole de 70 millions de quintaux, ainsi que par le maintien d'une dynamique robuste des activités non agricoles, dont la valeur ajoutée progresserait de 4,3%.

La croissance des activités non agricoles continuerait d'être principalement soutenue par le secteur secondaire, dont la valeur ajoutée accélérerait à 4,9%, après 4,5% en 2026. Le secteur tertiaire conserverait également un rythme de croissance élevé, avec une progression de 4,1%, après 4% en 2026.

Du côté de la demande, la consommation finale des ménages (y compris les ISBL) continuerait de constituer un moteur important de la croissance, malgré une légère décélération de son rythme de progression, qui passerait de 4,6% en 2026 à 4,3% en 2027. La consommation finale des administrations publiques demeurerait soutenue, avec une hausse de 6,6%, après 9,1% en 2026. Pour sa part, la formation brute de capital fixe progresserait de 4,6%, contre 4% en 2026, confirmant la poursuite de l'effort d'investissement et du renforcement des capacités productives de l'économie nationale.

Les échanges extérieurs devraient, pour leur part, conserver une orientation favorable. Les exportations de biens et services, en volume, progresseraient de 7,3% en 2027, après 6,4% en 2026, tandis que les importations augmenteraient de 7% en 2027, après 5,5% une année

auparavant, en lien avec le maintien du dynamisme de la demande intérieure et de l'investissement.

Aux prix courants, le PIB devrait enregistrer une progression de 6% en 2027, après une hausse de 6,8% en 2026, traduisant la combinaison d'une croissance réelle soutenue et d'une inflation demeurant globalement maîtrisée.

II. EXÉCUTION BUDGETAIRE ET ACTUALISATION

II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2025

L'exécution de la loi de finances au titre de l'année 2025 s'est inscrite dans un contexte national globalement favorable, marqué par une accélération de la croissance économique, portée principalement par les résultats solides enregistrés dans les secteurs de l'agriculture, du BTP, de l'industrie et du tourisme, ainsi que la vigueur de la demande intérieure. Celle-ci a notamment été portée par la dynamique de l'investissement et par une consommation des ménages soutenue par les mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat. À cet égard, le taux d'inflation a poursuivi sa décélération pour s'établir, en moyenne annuelle, à 0,8%, contre 0,9% en 2024.

Dans ce contexte macroéconomique favorable, l'année 2025 a été marquée par des résultats positifs en matière de finances publiques, en cohérence avec l'orientation budgétaire du gouvernement, visant à poursuivre la trajectoire de consolidation budgétaire tout en soutenant l'activité économique, en répondant aux priorités sociales et en préservant les équilibres macroéconomiques.

Le déficit budgétaire s'est ainsi établi à 3,5% du PIB, un niveau conforme à l'objectif fixé par la loi de finances 2025 et en amélioration de 0,3 point par rapport à 2024. Cette réduction du déficit s'est traduite par la poursuite du recul du ratio de la dette, qui a été ramené à 66,6% du PIB en 2025. Ainsi, le déficit budgétaire s'est chiffré à -60,5 MMDH, contre -61,5 MMDH un an auparavant, traduisant une progression des recettes (+52,9 MMDH) supérieure à celle des dépenses (+51,9 MMDH).

A ce titre, les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, un taux de réalisation de 107,3% par rapport aux prévisions de la loi de finances (LF) et ont progressé de près de 52,9 MMDH (+14,2%) comparativement à l'année 2024. Les recettes fiscales ont enregistré un taux de réalisation de 106,9% et une hausse de 43,8 MMDH (+14,7%). Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales (CT), ont augmenté de 3,1 MMDH, pour atteindre 26,1 MMDH, reflétant ainsi l'effort soutenu de l'État en matière d'apurement du crédit de TVA.

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales se présentent comme suit :

- **IS** : taux de réalisation de 125,1% et progression de 20,3 MMDH (+28,6%), atteignant un niveau de 91,4 MMDH. Cette performance s'explique principalement par l'augmentation des recettes au titre du complément de régularisation de 6,9 MMDH

(+51,9%), pour atteindre un niveau record de 20,1 MMDH, ainsi que par l'amélioration des acomptes, qui ont totalisé une hausse de 14,1 MMDH. Par ailleurs, les restitutions au titre de cet impôt sont passées de 2,4 MMDH à 3,4 MMDH en 2025 ;

- **IR** : taux de réalisation de 107,4% et progression de 5,6 MMDH (+9,4%). Cette performance est attribuable principalement à la régularisation fiscale volontaire, qui a généré 3,8 MMDH en janvier 2025, ainsi qu'aux augmentations de l'IR retenu à la source sur les profits de cession de valeurs mobilières de 936 MDH et des recettes issues de l'action de l'administration fiscale de 619 MDH ;
- **TVA** : taux de réalisation de 96,8% et augmentation de 8,3 MMDH (+9,3%), attribuable à une hausse des recettes au titre de la TVA à l'importation de 4,8 MMDH (+8,2%) et de la TVA à l'intérieur de près de 3,5 MMDH (+11,5%). Les remboursements en matière de TVA (non compris la part des CT) ont atteint 14,4 MMDH, contre 13,6 MMDH un an auparavant ;
- **Taxes intérieures de consommation** : taux de réalisation de 112,5% et hausse de 5 MMDH (+13,8%), attribuable à une augmentation des recettes des TIC sur les produits énergétiques de 2,8 MMDH (+15,7%) et sur les tabacs de 1,7 MMDH (+11,7%). L'évolution des TIC sur les produits énergétiques s'explique notamment par la suppression, dans le cadre de la LF 2025, de l'exonération des TIC sur les houilles et le fioul lourd utilisés pour la production de l'énergie électrique, ainsi que par l'augmentation des quotités appliquées à ces produits, aux huiles lubrifiantes et aux bitumes ;
- **Droits de douane** : taux de réalisation de 80,6% et hausse de 2 MMDH (+12,9%), imputable principalement à l'augmentation de 10% des importations mises à la consommation ;
- **Droits d'enregistrement et de timbre** : taux de réalisation de 109,7% et progression de 2,2 MMDH (+10,1%), reflétant la hausse des droits d'enregistrement (+1,6 MMDH, +12%) et des droits de timbre (+584 MDH, +17,7%).

Les recettes non fiscales se sont, pour leur part, établies à 77,6 MMDH, contre 68,3 MMDH un an auparavant, affichant un taux de réalisation de 108,4% par rapport aux prévisions de la LF. Ces recettes comprennent :

- 40,1 MMDH au titre des mécanismes de financements innovants ;
- 20,6 MMDH en provenance des établissements et entreprises publics (EEP), dont 6,5 MMDH versés par l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie, 6,2 MMDH par l'Office chérifien des phosphates et 4,3 MMDH versés par Bank Al-Maghrib ;
- 12 MMDH au titre des produits divers des ministères.

Pour leur part, les dépenses ordinaires ont atteint un montant de 348,7 MMDH, enregistrant un taux d'exécution de 98,5% et une hausse de 39,2 MMDH par rapport à l'année 2024. Cette progression est principalement imputable à l'augmentation des dépenses au titre des biens et services, qui se sont accrues de près de 39,2 MMDH (+15,7%),

ainsi qu'à la hausse des intérêts de la dette de 7,6 MMDH (+22,3%). En revanche, les charges de la compensation ont accusé un recul de 7,6 MMDH (-30%).

L'exécution des dépenses de biens et services a été marquée par un taux de réalisation de 99,7% pour les dépenses de personnel et de 96,4% pour les autres biens et services, traduisant en revanche des hausses respectives de 15,1 MMDH et de 24,2 MMDH par rapport à l'année 2024. Cette évolution attribuable à l'effet des mesures décidées dans le cadre du dialogue social (+20,3 MMDH), à l'augmentation des transferts au profit du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale (+11,6 MMDH), ainsi qu'à une hausse des transferts aux établissements et entreprises publics (+9,4 MMDH).

Les intérêts de la dette ont, pour leur part, affiché un taux de réalisation de 97,3%. Leur évolution, par rapport à 2024, recouvre une hausse des intérêts de la dette intérieure (+8,6 MMDH) et une baisse de ceux de la dette extérieure (-1 MMDH).

Les charges de la compensation se sont élevées à près de 17,7 MMDH, avec un taux de réalisation de 103,5%, en recul de 7,6 MMDH comparativement à l'année 2024.

En somme, les évolutions des recettes et des dépenses ordinaires se sont traduites par un solde ordinaire excédentaire de près de 75,5 MMDH, contre 61,8 MMDH un an auparavant.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions ont atteint 125,3 MMDH, en hausse de 7,8 MMDH par rapport à l'année 2024. Comparativement aux prévisions de la LF 2025, leur taux de réalisation s'est élevé à 118,7%.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, ils ont dégagé un déficit de 10,7 MMDH, contre 5,8 MMDH à fin 2024.

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 13,5 MMDH, le besoin de financement s'est établi à 74 MMDH, contre 52,8 MMDH un an auparavant. A cet égard, les mobilisations nettes se sont élevées à 37,1 MMDH sur le marché domestique et 37 MMDH au titre des emprunts extérieurs nets. Le flux de l'endettement intérieur recouvre des souscriptions pour un montant de 174,2 MMDH et des remboursements en principal pour 140,6 MMDH. Celui de l'endettement extérieur recouvre des tirages de 48,4 MMDH, y compris 20,9 MMDH mobilisés sur le marché financier international, et des amortissements de 11,5 MMDH.

II.2. Exécution à mi-parcours et prévisions de clôture de l'année budgétaire 2026

► Analyse de mobilisation des recettes ordinaires du budget général

Situation des recettes fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 3 : Réalisation des recettes fiscales au 30 juin 2026 en MDH

Recettes fiscales	2025	Prévision 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)	
					En valeur	En %
Impôts directs et taxes assimilées	166 159	165 690	108 204	183 483	+17 793	+10,7%
Taxe professionnelle	97	110	63	110	0	0,0%
Impôt sur les sociétés	94 791	95 614	68 460	110 954	+15 340	+16,0%
Impôt sur le revenu	65 848	64 665	37 295	67 192	+2 527	+3,9%
Taxe d'habitation	17	15	9	15	0	0,0%
Taxes aérienne pour la solidarité et la promotion touristique	1 552	1 560	777	1 560	0	0,0%
Majorations et autres	3 847	3 725	1 599	3 651	-74	-2,0%
Impôts indirects	151 889	167 890	78 119	168 154	+264	+0,2%
Taxes intérieures de consommation	40 631	45 493	19 903	45 493	0	0,0%
Tabacs manufacturés	16 048	17 717	7 096	17 717	0	0,0%
Produits énergétiques	20 538	23 159	10 959	23 159	0	0,0%
Autres	4 045	4 617	1 848	4 617	0	0,0%
Taxe sur la valeur ajoutée	111 258	122 396	58 216	122 660	+264	+0,2%

A l'intérieur	47 994	51 348	25 866	51 612	+264	+0,5%
A l'importation	63 264	71 048	32 350	71 048	0	0,0%
Droits de douane	17 030	18 548	8 697	18 548	0	0,0%
Droits d'enregistrement et de timbre	23 840	24 013	13 764	25 301	+1 288	+5,4%
Total recettes fiscales	358 918	376 140	208 784	395 486	+19 345	+5,1%

A fin juin 2026, les recettes fiscales se sont chiffrées à 208,8 MMDH, marquant une hausse de 22,4 MMDH (+12%) par rapport à la même période de 2025 (186,3 MMDH). Comparativement aux prévisions de la LF, elles ont affiché un taux de réalisation se chiffrant à 55,5%.

Situation des recettes non fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 4 : Réalisation des recettes non fiscales au 30 juin 2026 en MDH

Recettes non fiscales	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)	
					En valeur	En %
Produits des cessions de participations de l'Etat	0	6 000	0	6 000	0	0,0%
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	20 610	27 522	6 971	27 522	0	0,0%
Revenus du domaine de l'Etat	553	600	247	600	0	0,0%
Recettes diverses	22 099	7 063	12 604	7 063	0	0,0%
Recettes en atténuation des dépenses de la dette	3 436	2 500	182	1 000	-1 500	-60,0%
Redevance gazoduc	0	0	0	0	0	-
Fonds de concours et dons	4 337	0	874	1 500	+1 500	-
Total des recettes non fiscales	51 035	43 685	20 878	43 685	0	0,0%

Les recettes non fiscales se sont établies à 20,9 MMDH à fin juin 2026, affichant une baisse de 4,3 MMDH (-16,9%) par rapport au niveau enregistré à fin juin 2025, recouvrant les principales évolutions suivantes :

- Baisse des recettes diverses de 2,6 MMDH ;
- Baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette de 2,8 MMDH ;
- Augmentation des produits de monopole et de participations de 1,1 MMDH ; et
- Augmentation des fonds de concours et dons de 1 MDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales, il s'est chiffré à 47,8%.

► **Analyse de l'exécution des dépenses ordinaires du budget général**

Tableau n° 5 : Exécution des dépenses ordinaires du budget général au 30 juin 2026 en MDH						
Dépenses ordinaires	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalisations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)	
					En valeur	En %
Dépenses de fonctionnement dont :						
Dépenses de personnel	179 696	195 331	97 410	195 331	0	0,0%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	80 087	93 674	51 083	93 674	0	0,0%
Charges communes	50 327	45 453	29 649	53 453	+8 000	+17,6%
Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux	18 284	9 633	11 446	18 866	+9 233	+95,8%
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	0	3 400	0	5 400	+2 000	+58,8%
Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	43 686	44 051	24 036	43 507	-543	-1,2%
Total des Dépenses ordinaires du budget général	372 080	391 541	213 624	410 231	+18 690	+4,8%

Les dépenses ordinaires se sont élevées à 213,6 MMDH au 30 juin 2026, enregistrant une hausse de 14,9% par rapport au niveau enregistré à fin juin 2025 (185,9 MMDH). Ainsi, le taux d'exécution des dépenses ordinaires du budget général au titre de l'année 2026 est de 54,6% à fin juin 2026. Les dépenses de fonctionnement émises se sont élevées à 189,6 MMDH à fin juin 2026 et se répartissent comme suit :

- Les dépenses de personnel ont atteint 97,4 MMDH, enregistrant une hausse de 12,1% par rapport à la même période en 2025 ;
- Les dépenses de matériel se sont élevées à 51,1 MMDH, contre 40,6 MMDH un an plus tôt, soit une augmentation de 25,8% ;
- Les charges communes ont connu une hausse de 21,4%, s'établissant à 29,6 MMDH contre 24,4 MMDH à fin juin 2025.

Par ailleurs, la part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux s'est établie à 11,4 MMDH à fin juin 2026, en hausse de 949 MDH par rapport au premier semestre de 2025. Cette progression reflète :

- Une augmentation des remboursements de TVA à l'intérieur, qui ont atteint 9,2 MMDH contre 7,1 MMDH un an auparavant ; et
- Une hausse des restitutions au titre de l'impôt sur les sociétés, qui se sont élevées à 1,6 MMDH contre 3 MMDH un an auparavant.

En outre, les charges en intérêts de la dette ont atteint 24 MMDH à fin juin 2026, contre 23,4 MMDH à fin juin 2025, enregistrant ainsi une hausse de 2,6%. Ce résultat est dû principalement à :

- La diminution de 0,5% des charges en intérêts de la dette intérieure, qui se sont élevées à 18,4 MMDH contre 18,5 MMDH durant la même période en 2025 ; et
- L'augmentation de 14,4% des charges en intérêts de la dette extérieure par rapport à la même période en 2025, passées de 4,9 MMDH à 5,6 MMDH.

► Analyse du solde ordinaire

Tableau n° 6 : Situation du solde ordinaire du Budget général au 30 juin 2026 en MDH					
	2025	Prévisions 2026 (A)	Solde au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde ordinaire*	75 495	53 384	21 335	58 539	+5 154

Le solde ordinaire s'est établi à 21,3 MMDH contre 17,5 MMDH à fin juin 2025, en amélioration de 3,8 MMDH.

► **Dépenses d'investissement :****Tableau n° 7 : Exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2026 en MDH**

	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)	
					En valeur	En %
Dépenses d'investissement du budget général	129 439	136 107	62 238	146 107	+10 000	+7,3%

A fin juin 2026, les émissions au titre des investissements se sont établies à 62,2 MMDH contre 54,4 MMDH à la même période en 2025, soit une hausse de 7,8 MMDH (14,3%). Cette progression s'explique par l'augmentation des émissions réalisées par les ministères et les charges communes, de 19,3% et 9,8% respectivement.

► **Solde du budget général (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)****Tableau n°8 : Situation du solde du budget général au 30 juin 2026 en MDH**

	2025	Prévisions 2026 (A)	Solde au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)
Solde du budget général	-91 567	-107 823	-46 200	-117 167	-9 344

► **Mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses au 30 juin 2026 des budgets des Services de l'Etat gérés de Manière Autonome (SEGMA)****Tableau n°9 : Réalisations des SEGMA au 30 juin 2026 en MDH**

SEGMA	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)	
					En valeur	En %
Recettes des budgets des SEGMA	3 353	1 995	1 500	1 995	0	0,0%
Dépenses des budgets des SEGMA dont :	2 879	1 995	531	1 995	0	0,0%

Dépenses d'exploitation	2 476	1 738	476	1 738	0	0,0%
Dépenses d'investissement	403	257	55	257	0	0,0%
Solde des services de l'Etat gérés de manière autonome	474	0	969	0	0	-

À fin juin 2026, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome se sont établies à 1,5 MMDH contre 1,6 MMDH enregistrés à la même période en 2025, soit une baisse de 3,7%. Quant aux dépenses des SEGMA, elles ont baissé de 6,7% à fin juin 2026, enregistrant un montant total de 531 MDH contre 569 MDH un an auparavant.

► **Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2026 des budgets des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)**

Tableau n°10 : Situation des recettes et dépenses des budgets des CST au 30 juin 2026 en MDH

Comptes spéciaux du Trésor	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) - (A)	
					En valeur	En %
Recettes des CST	224 338	166 234	126 608	166 234	0	0,0%
Dépenses des CST	194 837	167 489	101 546	167 489	0	0,0%
Solde des CST	29 501	-1 255	25 062	-1 255	0	0,0%

À fin juin 2026, le solde des Comptes Spéciaux du Trésor s'est établi à 25,1 MMDH, enregistrant ainsi une baisse par rapport aux 3 MMDH observés à la même période en 2025.

Il résulte d'un solde positif de 22,2 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale et de 3,2 MMDH au niveau des dépenses sur dotations.

► **Solde du budget de l'Etat (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)**

Tableau n° 11 : Situation du solde du budget de l'Etat au 30 juin 2026 hors produit des emprunts et amortissement de la dette en MDH

	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalizations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B) – (A)
Solde budget de l'Etat hors produits des emprunts et amortissement de la dette (*)	-60 501	-55 446	-23 972	-56 292	-846

(*) Solde budgétaire tel qu'il ressort de la SCRT établie par la DTFE tout en tenant compte des retraitements ci-après :

- **Les recettes fiscales** telles qu'elles ressortent de la comptabilité budgétaire sont présentées sur une base nette **des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux**. Elles sont enregistrées sur la base **des recouvrements**, à l'exception des recettes douanières qui sont enregistrées sur la base des droits constatés. Les recettes douanières constatées et non recouvrées sont prises en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « recettes à recouvrer » ;
- Les données comptables concernant **les recettes diverses** sont diminuées, d'une part, des versements des CST destinés à être reversés à d'autres CST suite à des ouvertures de crédits (articles 22 et 27 de la LOLF) et, d'autre part, des « recettes en atténuation des dépenses de la dette » qui sont déduites des intérêts bruts de la dette pour ne faire ressortir que les intérêts nets ;
- Certains dons imputés sur les CAS sont reclassés au niveau des données comptables de la rubrique **Dons et legs** ;
- A partir de 2019, le total **des recettes non fiscales** intègre le produit des « financements innovants » (cessions de certains actifs immobiliers) ;
- Les dépenses de la **compensation** sont enregistrées sur la base de la charge due et non des émissions. La différence est prise en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « charge à payer » ;
- Les **dépenses de fonctionnement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'exploitation des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- Les **dépenses d'investissement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'investissement des services de l'Etat gérés de manière autonome.

La situation des charges et ressources du Trésor fait ressortir, au terme du premier semestre de l'année 2026, un déficit budgétaire de 24 MMDH contre un déficit de 30,8 MMDH au titre de la même période de l'année 2025. Cette évolution recouvre une augmentation des recettes (+30 MMDH) plus importante que celle des dépenses (+23,2 MMDH).

Sur la base des réalisations budgétaires et des perspectives macroéconomiques pour le reste de l'année, des dispositions nécessaires seront prises pour maintenir le déficit budgétaire conforme à l'objectif fixé dans la loi de finances 2026, soit 3,0% du PIB.

► **Evolution des flux et indicateurs d'endettement du Trésor**

Évolution des flux au titre de la dette du Trésor

Tableau n°12 : Réalisations et prévisions des flux de la dette du Trésor au 30 juin 2026 en MDH					
	2025	Prévisions 2026 (A)	Réalisations au 30 juin 2026	Prévisions ajustées 2026 (B)	Ecart (B)-(A)
Amortissements	65 502	64 166	34 883	64 166	0,0
Intérieure	57 250	48 246	24 292	48 246	0,0
Extérieure	8 252	15 920	10 591	15 920	0,0
Intérêts et commissions	43 700	44 051	24 067	43 507	-543,3
Intérieure	34 268	33 766	18 459	33 222	-543,3
Extérieure	9 432	10 285	5 607	10 285	0,0
Service de la dette	109 202	108 217	58 950	107 674	-543,3
Intérieure	91 518	82 012	42 751	81 469	-543,3
Extérieure	17 684	26 205	16 198	26 205	0,0
Recettes d'emprunts	125 738	123 000	61 044	123 000	0,0
Intérieure	79 222	63 000	25 985	63 000	0,0
Extérieure	46 516	60 000	35 059	60 000	0,0

A fin juin 2026, le volume des mobilisations à moyen et long termes sur le marché intérieur a atteint près de 26 MMDH, soit un taux de réalisation de 42% par rapport aux prévisions de la LF 2026 (63 MMDH).

Quant au volume des tirages sur emprunts extérieurs, il s'est établi à près de 35,1 MMDH, soit un taux de réalisation de 58% par rapport à la contre-valeur des emprunts extérieurs prévue par la LF 2026 (60 MMDH).

Les réalisations des charges en intérêts et commissions de la dette intérieure à fin juin 2026 se sont établies à près de 18,4 MMDH contre 18,5 MMDH à fin juin 2025, soit en légère baisse de 0,1 MMDH ou 0,4%.

Les charges des intérêts et commissions de la dette extérieure se sont établies, à fin juin 2026, à 5,6 MMDH, soit une hausse de 674 MDH par rapport à fin juin 2025. Le taux de réalisation des charges en intérêts et commissions de la dette extérieure avoisine 55% à fin juin 2026.

La baisse des prévisions ajustées des charges en intérêts de la dette intérieure de près de 543 MDH par rapport aux prévisions initiales, s'explique essentiellement par l'économie réalisée en termes de charges en intérêts pour 2026 de près de 422 MDH suite aux opérations de rachat, effectuées en fin d'année 2025, des tombées de la dette intérieure au titre de l'année 2026 pour un montant de près de 14 MMDH.

Evolution de la dette du Trésor et des principaux indicateurs

Tableau n° 13 : Évolution de l'encours en MDH				
	2023	2024	2025	Fin juin 2026
Encours de la dette du Trésor	1 016 664	1 081 586	1 144 968	1 190 140
En % du PIB	68,4%	67,0%	66,6%	-
Intérieure	763 046	811 802	845 212	862 306
En % du PIB	51,3%	50,3%	49,2%	-
Extérieure	253 618	269 784	299 756	327 834
En % du PIB	17,1%	16,7%	17,4%	

L'encours de la dette du Trésor s'est établi, à fin juin 2026, à 1 190,1 MMDH, en hausse de 3,9% par rapport à fin 2025 (+2,0% pour la dette intérieure et +9,4% pour la dette extérieure).

Tableau n° 14 : Évolution des principaux indicateurs de coût et de risque de la dette du Trésor

Indicateurs de coût et de risque				
	2023	2024	2025	Fin juin 2026
Part du court terme (En %)				
Dette du Trésor	11,8%	11,8%	10,2%	9,7%
Intérieure	13,9%	14,3%	11,7%	11,7%
Extérieure	6,5%	4,1%	5,9%	4,0%
Durée de vie moyenne (En années)				
Dette du Trésor	7 ans 3 mois	8 ans 2 mois	8 ans 1 mois	8 ans
Intérieure	6 ans 8 mois	7 ans 11 mois	7 ans 11 mois	7 ans 7 mois
Extérieure	8 ans 12 mois	9 ans 1 mois	8 ans 7 mois	8 ans 6 mois
Structure de la dette du Trésor				
	2023	2024	2025	Fin juin 2026
Structure par maturité résiduelle (en %)				
Court terme	11,8%	11,8%	10,2%	9,7%
Moyen terme	37,7%	31,3%	32,9%	34,3%
long terme	50,5%	56,9%	56,9%	56,0%
Structure par devises				
Dirham marocain	72,3%	73,8%	73,2%	72,1%
Euro	15,5%	14,9%	17,4%	18,9%
\$us et devises liées	9,0%	8,7%	7,3%	7,1%
Autres devises	3,1%	2,7%	2,0%	2,0%
Structure par types de taux d'intérêt				
Taux fixe	88,6%	89,5%	90,1%	90,1%
Taux variable (%)	11,4%	10,5%	9,9%	9,9%

A fin juin 2026, la dette du Trésor est essentiellement une dette intérieure avec une part de près de 72,5%, ce qui est conforme à la structure cible du portefeuille de benchmark (70% - 80% de dette intérieure et 20% - 30% de dette extérieure).

Le risque de refinancement reste limité pour la dette du Trésor. En effet, la dette à moyen et long termes représente une part de 90,3% dans la dette totale à fin juin 2026 et la durée de vie moyenne de la dette du Trésor reste à des niveaux satisfaisants, atteignant environ 8 ans, soit quasiment le même niveau enregistré à fin 2025.

Quant au risque de taux, la dette du Trésor est essentiellement une dette à taux fixe avec une part de 90,1% à fin juin 2026.

► Exécution des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle

Tableau n°15 : Classification administrative et économique des dépenses au 30 juin 2026 en MDH

	Fonctionnement						Investissement		
	Personnel			Matériel et Dépenses Diverses					
	Prévisions LF 2026	Emissions visées	Taux de réalisation	Prévisions LF 2026	Emissions visées	Taux de réalisation	Prévisions LF 2026	Emissions visées	Taux de réalisation
CHAMBRE DES REPRESENTANTS	478,3	214,4	44,8 %	170,1	64,3	37,8 %	20,0	6,7	33,5 %
CHAMBRE DES CONSEILLERS	365,2	149,3	40,9 %	212,2	144,3	68,0 %	25,0	18,9	75,4 %
CHEF DU GOUVERNEMENT	216,4	87,7	40,5 %	925,0	769,5	83,2 %	912,1	1.438,1	157,7 %
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	52,2	23,0	44,0 %	42,4	13,9	32,7 %	33,3	1,0	3,0 %
JURIDICTIONS FINANCIERES	566,3	234,7	41,4 %	105,0	23,9	22,8 %	80,0	10,3	12,9 %
JUSTICE	4.120,9	2.253,9	54,7 %	376,4	190,5	50,6 %	232,5	122,5	52,7 %
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION AFRICAINE ET MAROCAINS RÉSIDANT A L'ETRANGER	3.041,4	1.221,1	40,1 %	1.623,4	629,4	38,8 %	440,0	69,1	15,7 %
INTERIEUR	39.832,8	19.536,6	49,0 %	5.367,2	5.816,7	108,4 %	5.684,0	3.563,1	62,7 %
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	10.540,3	5.121,5	48,6 %	4.982,5	2.970,5	59,6 %	1.791,8	152,1	8,5 %
EDUCATION NATIONALE, PRESCOLAIRE ET SPORTS	52.285,6	26.728,4	51,1 %	38.722,0	20.771,1	53,6 %	8.154,1	3.427,7	42,0 %
SANTE ET PROTECTION SOCIALE	16.422,8	8.219,1	50,0 %	11.436,1	4.852,7	42,4 %	14.498,7	4.390,9	30,3 %
ECONOMIE, FINANCES	5.106,9	2.624,5	51,4 %	693,4	332,9	48,0 %	383,5	93,4	24,3 %
TOURISME, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	316,3	154,5	48,8 %	303,2	133,3	44,0 %	2.005,3	1.003,5	50,0 %
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	125,7	57,1	45,4 %	34,7	8,3	24,1 %	15,0	0,4	2,7 %
EQUIPEMENT ET EAU	1.123,6	526,7	46,9 %	677,9	113,9	16,8 %	18.318,1	3.475,4	19,0 %
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	220,9	103,4	46,8 %	129,3	43,1	33,3 %	1.776,1	581,5	32,7 %
AGRICULTURE, PECHE MARITIME, DEVELOPPEMENT RURAL ET EAUX ET FORETS	1.129,0	508,7	45,1 %	3.768,1	1.558,7	41,4 %	15.018,3	5.117,6	34,1 %
HABOUS ET AFFAIRES ISLAMQUES	1.537,0	772,7	50,3 %	4.734,9	3.223,9	68,1 %	1.030,2	80,8	7,8 %
INVESTISSEMENT, CONVERGENCE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	39,6	13,7	34,7 %	354,6	46,8	13,2 %	3.452,0	9,0	0,3 %

TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	265,3	125,9	47,4 %	352,3	100,1	28,4 %	190,3	12,2	6,4 %
INDUSTRIE ET COMMERCE	270,6	126,0	46,6 %	430,2	153,1	35,6 %	1.468,0	71,6	4,9 %
JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION	954,4	448,2	47,0 %	2.786,1	1.063,2	38,2 %	2.346,8	618,0	26,3 %
INCLUSION ECONOMIQUE, PETITE ENTREPRISE, EMPLOI ET COMPETENCES	388,2	182,6	47,0 %	1.409,9	295,7	21,0 %	531,4	6,9	1,3 %
TRANSITION NUMERIQUE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION	107,9	47,9	44,4 %	143,3	19,4	13,6 %	1.579,2	2,1	0,1 %
HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	85,0	42,7	50,3 %	90,2	33,3	36,9 %	15,5	0,8	5,2 %
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN	389,0	185,6	47,7 %	210,4	68,7	32,6 %	23,6	4,0	17,0 %
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, URBANISME, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE	420,7	203,5	48,4 %	992,9	194,3	19,6 %	4.748,4	3.998,6	84,2 %
SOLIDARITÉ, INSERTION SOCIALE ET FAMILLE	110,8	52,2	47,1 %	727,1	579,2	79,7 %	395,8	94,2	23,8 %
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET REINSERTION	3.255,2	1.469,2	45,1 %	1.128,7	615,9	54,6 %	200,0	53,2	26,6 %
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	84,2	29,3	34,8 %	52,1	13,0	24,9 %	14,0	0,0	0,3 %
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	3.241,9	1.580,6	48,8 %	558,1	308,5	55,3 %	267,4	26,2	9,8 %
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	109,5	34,3	31,3 %	96,4	19,9	20,6 %	14,0	2,8	19,8 %
INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITE, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	70,0	23,8	34,0 %	46,4	7,7	16,6 %	28,8	0,8	2,6 %
AUTRES MINISTERES	48.057,4	24.307,9	50,6 %	9.991,4	5.903,4	59,1 %	6.331,6	2.281,5	36,0 %
TOTAL MINISTERES	195.331,1	97.410,6	49,9 %	93.673,8	51.083,1	54,5 %	92.024,8	30.735,1	33,4 %
ECONOMIE ET DES FINANCES - Charges communes - (Fonctionnement)				45.453,0	29.648,7	65,2 %			
ECONOMIE ET DES FINANCES - Charges communes - (Investissement)							44.082,0	31.503,2	71,5 %
ECONOMIE ET DES FINANCES - Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux				9.632,8	11.446	118,8 %			
ECONOMIE ET DES FINANCES - Dépenses imprévues et dotations provisionnelles				3.400,0					
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL (hors dette)				152.159,6	92.177,8	60,6 %	136.106,8	62.238,3	45,7 %

Source : Rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances-2ème trimestre de l'année 2026.

Précisions sur les taux de réalisation

Les dépenses du Budget Général se composent des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement, dont l'exécution se présente comme suit :

1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement composées principalement des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et dépenses diverses, des charges communes-fonctionnement et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, sont globalement exécutées à hauteur de 189,6 MMDH à fin juin 2026, correspondant à un taux de réalisation de 54,6% des prévisions initiales de la loi de finances 2026, qui s'élèvent à 347,5 MMDH.

Au niveau des dépenses de personnel, les émissions au titre du premier semestre de l'année s'établissent à 97,4 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 49,9% des prévisions de la loi de finances 2026, évaluées à un montant de 195,3 MMDH. Elles se décomposent comme suit :

- La paie servie par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) qui se chiffre à 82,1 MMDH, dont 75,2 MMDH au titre de la masse salariale structurelle et 6,9 MMDH au titre des rappels ;
- Les salaires payés par les comptables du réseau de la TGR ayant atteint 15,3 MMDH à fin juin 2026.

Cette évolution indique que sept ministères ont exécuté environ 66,1 MMDH ou 67,8% du montant global des émissions au titre des dépenses de personnel, contre 31,3 MMDH pour le reste des départements ministériels ou 32,2% du montant global. La part prépondérante des émissions a été consacrée aux départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, administratifs et économiques. Cela se justifie par l'effectif important des fonctionnaires que mobilisent ces secteurs pour l'accomplissement de leur mission. Il s'agit en effet du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (26,7 MMDH avec un taux de réalisation de 51,1%), du ministère de l'Intérieur (19,5 MMDH avec un taux de réalisation de 49%), du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (8,2 MMDH avec un taux de réalisation de 50%), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (5,1 MMDH avec un taux de réalisation de 48,6%), du ministère de l'Economie et des Finances (2,6 MMDH avec un taux de réalisation de 51,4%), du ministère de la Justice (2,3 MMDH avec un taux de réalisation de 54,7%) et du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (1,6 MMDH avec un taux de réalisation de 48,8%).

Au niveau des dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD), les émissions ont atteint un montant de 51,1 MMDH, représentant un taux de réalisation de 54,5% des prévisions de la loi de finances 2026 s'élevant à un montant de 93,7 MMDH. Ces émissions sont constituées principalement des débloques des transferts au profit notamment des EEP, SEGMA, CST d'un montant de 40 MMDH, soit 78,3% du total des dépenses exécutées au titre des dépenses de MDD.

Durant le premier semestre de l'année 2026, les secteurs sociaux accaparent près de 56 % de l'ensemble des émissions au titre des dépenses de MDD, soit un montant de 28,6 MMDH

dont 23,7 MMDH ont été émises par le secteur de l'enseignement (20,8 MMDH ont été exécutées par le ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports avec un taux de réalisation de 53,6%, et 3 MMDH par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec un taux de réalisation 59,6%), et 4,9 MMDH par le secteur de la santé et de la protection sociale avec un taux de réalisation de 42,4%.

En particulier, ce niveau d'exécution s'explique par le volume important des transferts effectués à fin juin 2026, sous forme de subventions, notamment au profit des Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF), de l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles, des établissements universitaires (ONUSC), du Groupement Sanitaire Territorial (GST), ainsi qu'au profit du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale et du Fonds spécial de la pharmacie centrale.

Par ailleurs, deux départements ont enregistré les taux de réalisation les plus élevés. Il s'agit du ministère de l'Intérieur et du Chef du Gouvernement avec respectivement 108,4%, 83,2% des prévisions de la LF. Cela s'explique par la prise en compte des crédits additionnels aux crédits initiaux prévus par la LF, qui proviennent notamment des prélèvements effectués sur le chapitre des DIDP⁶ et des ouvertures de crédits⁷ par arrêtés du ministre chargé des finances.

Quant aux charges communes, les émissions se sont établies à fin juin 2026 à 29,7 MMDH, représentant ainsi un taux de réalisation de 65,2% des prévisions de la loi de finances 2026 qui sont de 45,5 MMDH. Ces émissions tiennent compte des dépenses au titre du soutien aux prix à la consommation et des mesures d'accompagnement de 6,7 MMDH, ayant enregistré une hausse de 3,6 MMDH par rapport à la même période de l'année dernière, qui peut être expliquée principalement par la hausse des cours internationaux des produits subventionnés, dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

S'agissant des dépenses de remboursements, de dégrèvements et des restitutions fiscales ayant un caractère évaluatif, elles sont exécutées à hauteur de 118,8 % à fin juin 2026, pour un montant de 11,4 MMDH sur des prévisions initiales de la loi de finances de 9,6 MMDH.

2. Dépenses d'investissement :

Les émissions des dépenses d'investissements se sont établies à 62,2 MMDH au titre du premier semestre de l'année 2026, correspondant à un taux de réalisation de 45,7 % sur des prévisions initiales de la loi de finances 2026 de 136,1 MMDH.

Durant le premier semestre de l'année 2026, et compte non tenu des émissions au titre du chapitre des charges communes-investissement, six ministères ont exécuté environ 24 MMDH ou 78% du montant global des émissions, contre 6,8 MMDH pour les autres départements ministériels ou 22% du montant global. La part la plus significative de l'exécution des dépenses d'investissement se situe auprès des départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, productifs et d'infrastructures porteurs des projets structurants et des grands programmes d'investissement. Il s'agit notamment, du Ministère

⁶ Article 42 de la LOF.

⁷ 3^{ème} alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5,1 MMDH avec un taux de réalisation de 34,1%), du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (4,4 MMDH avec un taux de réalisation de 30,3%), du Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville (4 MMDH avec un taux de réalisation de 84,2%), du Ministère de l'Equipeement et de l'Eau (3,5 MMDH avec un taux de réalisation de 19%), du Ministère de l'Intérieur (3,6 MMDH avec un taux de réalisation de 62,7%) et du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (3,4 MMDH avec un taux de réalisation de 42%).

Par ailleurs, le département du Chef du Gouvernement a affiché un taux de réalisation supérieur à 100%, soit 157,7% des prévisions de la LF, expliqué par la prise en compte des crédits additionnels ouverts par arrêtés⁸ du ministre chargé des finances.

⁸ 3^{ème} alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

Tableau n° 16 : Classification fonctionnelle des dépenses* au 30 juin 2026 en MDH

		Prévisions LF 2026	Emissions visées	Taux de réalisation
Affaires économiques	PERSONNEL	3.532,8	1.640,2	46,4%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	5.164,2	1.854,2	35,9%
	INVESTISSEMENT	31.709,6	9.980,4	31,5%
Total Affaires économiques		40.406,6	13.474,9	33,3%
Protection de l'environnement	PERSONNEL	96,8	46,8	48,3%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	77,0	14,7	19,1%
	INVESTISSEMENT	73,7	12,0	16,3%
Total Protection de l'environnement		247,5	73,5	29,7%
Logements et équipements collectifs	PERSONNEL	420,7	203,5	48,4%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	2.004,7	601,7	30,0%
	INVESTISSEMENT	13.386,8	4.285,0	32,0%
Total Logements et équipements collectifs		15.812,2	5.090,2	32,2%
Santé	PERSONNEL	16.422,8	8.219,1	50,0%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	11.417,1	4.848,4	42,5%
	INVESTISSEMENT	14.498,4	4.390,9	30,3%
Total Santé		42.338,3	17.458,5	41,2%
Loisirs, culture et culte	PERSONNEL	4.233,0	2.036,2	48,1%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	7.676,3	4.332,0	56,4%
	INVESTISSEMENT	5.031,6	2.100,0	41,7%
Total Loisirs, culture et culte		16.940,9	8.468,3	50,0%
Enseignement	PERSONNEL	62.757,6	31.825,9	50,7%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	44.568,7	23.873,7	53,6%
	INVESTISSEMENT	8.613,4	2.172,1	25,2%
Total Enseignement		115.939,7	57.871,7	49,9%
Protection sociale	PERSONNEL	195,8	95,0	48,5%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	836,3	616,8	73,8%
	INVESTISSEMENT	511,7	102,0	19,9%
Total Protection sociale		1.543,8	813,8	52,7%
Autres classes	FONCTIONNEMENT, DONT:	129.601,1	68.285,3	52,6%
	PERSONNEL	107.671,6	53.343,8	49,5%
	INVESTISSEMENT	18.199,7	7.692,5	42,2%
Total autres classes		147.800,7	75.977,8	51,4%

* Données provisoires.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Contexte de préparation du PLF 2027

La préparation du PLF au titre de l'année 2027 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, prononcé à l'occasion du 27^{ème} anniversaire de la Fête du Trône. Cette préparation s'inscrit dans une ère de développement économique, social et environnemental du Royaume, consolidant les fondements d'une économie moderne, inclusive et compétitive. Cette dynamique de développement enclenchée est renforcée par les différentes réformes structurelles et sectorielles entamées qui tracent la trajectoire d'émergence du pays articulant croissance économique, justice sociale et équité territoriale. Dans cette optique, le gouvernement est engagé, conformément aux Hautes Directives Royales, à accélérer le processus de développement du Royaume en adoptant les voies les plus prometteuses en faveur de la poursuite de mise en œuvre des stratégies sectorielles, ainsi que les différents chantiers de développement à dimensions social et territorial, compte tenus des effets conjuncturels et des défis liés à la préservation des finances publiques, afin de garantir la continuité de la dynamique du développement du Maroc dans un contexte économique mondial en perpétuelle évolution.

En dépit d'un contexte économique international caractérisé par la persistance des tensions géopolitiques et commerciales conjuguées aux catastrophes naturelles, notamment celles liées aux inondations qui ont touché le Gharb et le nord du pays, l'économie marocaine a fait preuve d'une résilience notable grâce à la diversification de ses ressorts de croissance portée par la modernisation progressive de ses secteurs productifs, ainsi que par la concrétisation du modèle de la gestion proactive des risques climatiques, concomitamment à la poursuite de déploiement du programme de reconstruction et de mise à niveau. Au titre de cette année, la croissance économique nationale devrait se situer à 5,3% après 4,9% enregistré en 2025. Cette révision à la hausse est soutenue par une progression notable de la valeur ajoutée agricole qui est passée de 102 MMDH en 2020 à 111,6 MMDH en 2025, pour atteindre une valeur prévue de 130 MMDH en 2026.

Parallèlement, l'activité des secteurs prometteurs a été favorablement remarquable durant ces dernières années, grâce à la valorisation de la position géographique du Royaume, la consolidation de ses stratégies sectorielles, ainsi que le renforcement de son attractivité auprès des investisseurs étrangers, tout en œuvrant à l'élaboration d'un tissu industriel national mieux adapté aux exigences des marchés internationaux. Conformément à la Haute Volonté Royale, le Maroc a réussi à renforcer sa position en tant que pôle d'investissement industriel consolidant son classement de premier exportateur de voitures en Afrique, avec une capacité de production avoisinant un million de véhicules par an.

Dans la même dynamique, les exportations se sont établit à 260,4 MMDH à fin juin 2026, enregistrant une hausse de 9,7% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est attribuable à la bonne performance des secteurs de l'automobile (+17,4%), de l'aéronautique (+19,3%) et des industries alimentaires (+11,7%). S'agissant des importations, ils ont connu un rythme de croissance plus rapide élevé à 15,3% pour atteindre

458,8 MMDH à fin juin 2026 suite à l'accroissement des importations de produits d'équipements et de produits énergétiques. Ces évolutions ont été partiellement atténuées par la bonne dynamique des autres flux financiers à fin juin 2026. A cet égard, les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger ont progressé de 9,9% pour s'établir à 61,5 MMDH, alors que les investissements directs étrangers (IDE) ont maintenu leur rythme croissant, et ont enregistré une augmentation de leurs recettes de 14,4% pour atteindre 33,9 MMDH, enregistrant un flux net de 26,2 MMDH. Les recettes voyages, quant à elles, ont augmenté de 15,9% pour atteindre 64,9 MMDH. En outre, le Maroc a enregistré un record historique des arrivés touristiques accueillant 19,8 millions de touristes en 2025, soit une amélioration de 14% par rapport à l'année 2024, et devrait poursuivre cette dynamique en 2026 avec des perspectives favorables de dépasser ce niveau.

Sur le plan social, et conformément à la Haute Vision Royale, la promotion du développement humain est placée au cœur de la planification stratégique dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques. Dans cette optique, le gouvernement a veillé à la consolidation des piliers de l'Etat social à travers la poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers sociaux, notamment ceux relatifs à la généralisation de la protection sociale, la réduction des disparités sociales et spatiales, ainsi que le soutien au pouvoir d'achat des citoyens, ayant pour objectif la préservation de la dignité du citoyen et l'amélioration de ses conditions de vie. Par ailleurs, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), en tant que modèle global et intégré de la promotion du développement humain, a contribué à combler le déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base dans les territoires les moins équipés, à accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, à améliorer le revenu et l'intégration économique des jeunes, ainsi qu'à renforcer le soutien destiné aux générations montantes.

Fort de cette dynamique, le Maroc poursuit ses efforts de préservation des équilibres des finances publiques à travers les grandes réformes structurelles, notamment la poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre portant réforme fiscale, ainsi que la rationalisation des dépenses publiques, en vue de dégager des marges de manœuvre budgétaires visant le soutien aux chantiers de développement humain. Ces efforts ont permis de maîtriser le déficit budgétaire de 7,1% du PIB en 2020 à 3,5% du PIB en 2025. Cette évolution s'explique principalement par la nette amélioration des recettes ordinaires au cours des cinq dernières années, qui sont passées de 256,2 MMDH en 2021 à 424,2 MMDH en 2025, enregistrant ainsi une hausse de 168 MMDH et une croissance annuelle moyenne de 13,5% sur la période 2022-2025. Ces résultats sont dus à la forte dynamique des recettes fiscales, qui ont enregistré à leur tour une croissance annuelle moyenne de 12,4% au cours de la même période. Parallèlement, l'endettement public s'est inscrit dans une trajectoire descendante enregistrant une baisse de 5,6 points entre 2020 et 2025 pour s'établir à 66,6% du PIB en 2025.

Partant de cette logique, et grâce aux efforts de préservation des finances publiques visant de contenir les répercussions relatives à la conjoncture internationale, ainsi que d'atténuer les effets des conditions climatiques, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs mesures et gestion proactive :

- ▶ La mobilisation d'une enveloppe budgétaire additionnelle de 20 MMDH au profit du budget général au titre de l'année en cours. Ces crédits supplémentaires ont pour objectif de soutenir le pouvoir achat des citoyens, dont 8 MMDH mobilisés au profit de la caisse de compensation pour maintenir la stabilité des prix du gaz butane et des services de transport et de marchandises, 4 MMDH a été destinés pour renforcer les fonds propres des Etablissements et Entreprises Publics (EEP), ainsi que la mobilisation de 2 MMDH pour financer les mesures visant à faire face aux effets des inondations ;
- ▶ La poursuite de la concrétisation des engagements de l'Etat dans le cadre du dialogue social, qui ont permis d'augmenter le salaire mensuel net moyen dans le secteur public de 8.237 dirhams en 2021 à 10.600 dirhams en 2025, soit une amélioration de près de 29%, en plus de l'augmentation du salaire minimum légal (SMIG) mensuel net de 3.258 dirhams à 4.500 dirhams, mobilisant ainsi une enveloppe budgétaire de 48,3 MMDH au titre de l'année 2026 destinées à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, y compris celles relatives à la réduction de l'impôt sur le revenu. Au niveau du secteur privé, le salaire minimum légale des activités non agricoles (SMIG), ainsi que celui des activités agricoles (SMAG) ont été rehaussés respectivement de 20% et 27%, outre l'assouplissement des conditions d'accès à la pension de vieillesse, en totalisant une période d'assurance comprise entre 1.320 et 3.240 jours à compter depuis le 1^{er} janvier 2023 pour bénéficier de ladite pension ;
- ▶ Le lancement du programme de reconstitution du cheptel national avec une enveloppe mobilisée de 11 MMDH sur une période de deux années (2025-2026) ;
- ▶ La consolidation de la dynamique de l'investissement public à travers les grands chantiers d'infrastructures avec un financement global qui s'est établi à 112 MMDH en moyenne sur la période allant de 2022 à 2025, contre une moyenne de 65,3 MMDH entre 2015 et 2019 ;
- ▶ La mobilisation d'une enveloppe globale de 6,42 MMDH, en juin 2026, au profit des opérations d'urgence mises en place par les départements ministériels et s'inscrivant dans le cadre des projets de reconstruction et de mise à niveau des infrastructures touchées par le séisme d'Al Haouz ;
- ▶ La mise en œuvre du Programme de Reconstruction et de Mise à Niveau Générale des Zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz, dont le montant débloqué par l'Etat au profit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance a atteint 8,02 MMDH en juin 2026. Par ailleurs, les effectifs des bénéficiaires de l'opération de versement des aides directes, ainsi que les montants débloqués se présentent comme suit :
 - **Aides d'urgence mensuelles (2.500 dirhams)** : l'effectif des bénéficiaires est de 63.786 ménages, avec un montant total de l'aide mensuelle servie de 2,52 MMDH ;

- **Aides directes à la reconstruction (140.000 dirhams) :** l'effectif des bénéficiaires s'élève à 5.751 ménages avec un montant total de 759,7 MDH alloué au titre des quatre tranches ;
- **Aides directes à la réhabilitation (80.000 dirhams) :** l'effectif des bénéficiaires s'élève à 52.240 ménages avec un montant total de 3,98 MMDH mis à disposition au titre des quatre tranches.

- ▶ Le lancement du programme d'aide et d'accompagnement des sinistrés des inondations dans le Nord et l'Ouest du Royaume doté d'une enveloppe budgétaire de 3 MMDH.

Par ailleurs, et grâce aux différentes mesures déployées, le gouvernement a réussi à réduire l'inflation de 6,6% en 2022, et 6,1% en 2023 à 0,9% en 2024 et 0,8% en 2025. Dans cette même dynamique de maîtrise de la hausse des prix, le taux d'inflation a maintenu cette tendance pour s'établir à une moyenne de 0,4% à la fin du premier semestre de l'année en cours. Partant de ce contexte favorable, il est prévu de clôturer l'année avec une moyenne de près de 1,5%

Parallèlement, le gouvernement a poursuivi l'opérationnalisation de ses engagements en faveur du développement humain et de mise en œuvre des différents chantiers et programmes sociaux, notamment par :

- ▶ La consolidation des acquis de l'INDH qui a permis, durant ces deux dernières décennies, notamment à travers le programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural, de cibler 1.200 communes et 140 centres ruraux bénéficiant à une population de plus de 17 millions d'habitants pour un budget dépassant 50 MMDH ;
- ▶ La promotion du développement humain notamment à travers le déploiement du régime de l'aide sociale directe qui a bénéficié à 4 millions de ménages, couvrant plus de 5 millions d'enfants, pour un coût mensuel de près de 2,2 MMDH. Les transferts globaux ont dépassé 64,2 MMDH depuis le lancement du programme en 2023 jusqu'à fin juin 2026 ;
- ▶ La consolidation de la dynamique positive de l'Assurance Maladie Obligatoire de base, grâce à la mise en place des trois régimes, ce qui a permis d'améliorer le taux de couverture du programme de 42% à plus de 87% de la population ;
- ▶ La finalisation de la première phase du programme de réhabilitation des Établissements de Soins de Santé Primaire par la mise à niveau de 1.400 centres de santé à travers les différentes régions du Royaume ;
- ▶ La poursuite de la mise en œuvre du programme d'aide pour le soutien au logement qui a permis, depuis son lancement en 2024 jusqu'au 3 juillet 2026, de soutenir plus de 111.000 ménages avec une enveloppe allouée dépassant 9,1 MMDH ;
- ▶ Le programme « Villes Sans Bidonvilles » a permis de franchir un taux de réalisation de 76% en déclarant 62 villes sans bidonvilles, et en améliorant les conditions de vie de plus de 384.818 ménages.

Par ailleurs, pour accompagner la mise en œuvre de ces réformes et assurer la concrétisation des chantiers sociaux, l'Etat s'engage à poursuivre le déploiement des efforts nécessaires pour mobiliser davantage de ressources et assurer la pérennité de financement, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre n° 69-19 portant réforme fiscale qui vise à instituer l'équité fiscale et à mettre en place un système fiscal stable, simplifié et transparent, ainsi qu'à travers la réduction progressive du déficit budgétaire et du niveau d'endettement pour consolider l'équilibre financier et renforcer la crédibilité budgétaire. Ces réformes permettent de dégager des marges budgétaires importantes pour le financement des grands projets de développement tout en alliant réforme structurelle et rigueur budgétaire.

Portée par cette dynamique continue de réformes structurelles, le Maroc consolide sa position en tant que partenaire stratégique et acteur industriel important à l'échelle africaine et internationale, et attire ainsi une confiance croissante des investisseurs internationaux, qui s'est concrétisée à travers :

- ▶ Le rehaussement de la note souveraine du Maroc au niveau "BBB-/A-3" avec une perspective stable, par l'agence de notation S&P Global Ratings en septembre 2025, permettant ainsi au pays de retrouver son statut d'Investment Grade perdu à la suite de la crise du Covid-19 ;
- ▶ La révision en mars 2026 par l'agence de notation Moody's Ratings de « stable » à « positive » la perspective de la note « Ba1 » du Maroc pour sa dette à long terme en devises et en monnaie locale, reflétant le renforcement du profil de crédit du Royaume grâce à l'amélioration progressive de sa solidité économique et budgétaire ;
- ▶ La reconnaissance dans le cadre des consultations au titre de l'article IV pour l'année 2026 du FMI de la forte dynamique de croissance de l'économie marocaine qui devrait se poursuivre en 2026 grâce à l'accélération de l'investissement public et privé, ainsi que la bonne performance dans la gestion des finances publiques permettant à réallouer des marges budgétaires vers les grands projets de développement ;
- ▶ L'émission par le Maroc en mai 2026 d'un emprunt obligataire sur le marché financier international de 2,25 milliards d'euros en deux tranches de 8 et 12 ans, avec une diversification géographique d'investisseurs internationaux, reflétant ainsi la stabilité politique du Royaume, la résilience de son cadre macroéconomique et la dynamique de ses réformes.

III.2. Orientations et objectifs prioritaires du PLF 2027

Conformément aux Hautes Orientations Royales visant à adopter un nouveau cycle de développement du Royaume basé sur la consolidation des acquis et la poursuite des grands projets et réformes, et compte tenu des défis liés aux contextes national et international, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2027 fixe les priorités suivantes :

1. La consolidation des acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes

Partant de la vision stratégique du développement du Royaume qui repose sur la consolidation des acquis économiques et le renforcement du positionnement du Maroc parmi les nations émergentes, le gouvernement s'engage à travers le PLF 2027 à mettre en œuvre les Hautes Orientations Royales visant à accélérer le processus de développement du pays, notamment par la consolidation de l'investissement public, la gestion proactive et durable des ressources hydriques, le renforcement de la dynamique de modernisation de l'administration publique, la poursuite de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, ainsi que le soutien à l'entreprise et la promotion de l'investissement privé.

Ces orientations stratégiques en faveur d'un développement durable et efficace ont fait du Maroc un opérateur économique de premier plan, et un acteur crédible pour les partenariats internationaux. La pertinence de ses choix, notamment à travers l'accueil et l'organisation exemplaire des grands événements nationaux et internationaux, ayant suscité un engouement mondial, traduit l'engagement du Royaume à accélérer la mise en œuvre des projets structurants et des priorités stratégiques nationales afin de renforcer son rayonnement, son attractivité et sa compétitivité.

Le PLF 2027 accompagne cette dynamique et renforce les efforts déployés pour mettre en place les jalons d'une infrastructure moderne, robuste et aux standards mondiaux. A cet égard, la consolidation de l'investissement public a permis de définir la carte de développement du pays et à en accélérer le rythme à travers le lancement des grands chantiers d'infrastructures, qui représentent le socle de plusieurs stratégies sectorielles, ainsi qu'un facilitateur de l'intégration spatiale et un levier d'attractivité. Dans cette optique, le gouvernement s'engage à poursuivre les projets d'envergure visant le développement des infrastructures relevant des secteur routier, ferroviaire, aérien et portuaire, notamment par :

- ▶ Le renforcement du réseau national d'autoroutes, qui a atteint 1.800 kilomètres dont 1.750 ouvrages d'art, par la poursuite de la réalisation de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca, ainsi que les travaux de l'autoroute Guercif-Nador ;
- ▶ La poursuite des travaux de renforcement de l'infrastructure routière par les projets de la voie express Ain Ouda–Oued Zem, ainsi que les travaux de liaison routière du Port Nador West Med au réseau routier national, favorisant ainsi la liaison des bassins économiques aux grands pôles urbains, la promotion de la sécurité routière et la réduction des disparités spatiales ;
- ▶ La poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement ferroviaire à l'horizon 2030 qui vise à consolider les performances du réseau ferroviaire, par le prolongement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) sur l'axe Kénitra-Marrakech qui s'étendra sur 430 kilomètres, outre la mise en place du projet Réseau Express Régional (RER) dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi, ainsi que le renforcement de la connectivité entre le transport ferroviaire et aérien par la construction d'une gare ferroviaire reliant l'aéroport

Mohamed V de Casablanca à la LGV, permettant ainsi de consolider la cohésion spatiale et économique entre les différentes régions du Royaume ;

- Le renforcement des efforts déployés dans le cadre de développement des capacités des aéroports par le lancement de la stratégie « Aéroports 2030 » visant le soutien à la dynamique que connaît le secteur du transport aérien dans l'objectif d'atteindre une capacité de 80 millions de passagers à l'horizon 2030, notamment par la poursuite des projets de renforcement de la capacité d'accueil et de la compétitivité des aéroports Mohammed V de Casablanca, Al Massira d'Agadir, Saïss de Fès, Menara de Marrakech et Ibn Battouta de Tanger, ainsi que le renforcement de la flotte de Royal Air Maroc pour atteindre 200 avions à l'horizon 2037 avec l'ouverture de plus de 100 destinations internationales et 46 lignes intérieures ;
- Le maintien du positionnement du Maroc en tant que hub logistique régional et continental par la poursuite de développement des infrastructures du Port Nador West Med, ainsi que les travaux de réalisation du Port de Dakhla Atlantique afin de relier les ports du Nord et du Sud aux ports africains et de promouvoir l'intégration économique Sud-Sud.

Dans un autre sillage, la stratégie « Maroc Digital 2030 » élaborée conformément à la Haute Vision Royale, ambitionne de positionner le Maroc en tant que leader dans le domaine du numérique tout en assurant une transformation inclusive et durable de l'administration. A cet égard, les efforts déployés seront poursuivis au titre du PLF 2027 par :

- La mise en place d'une infrastructure numérique solide, capable de renforcer la connectivité et les capacités nationales de Cloud computing ;
- L'instauration d'une gouvernance efficace garantissant la cybersécurité et la transparence dans la transformation digitale du Maroc ;
- La digitalisation des démarches administratives, la généralisation de l'échange électronique de données entre les administrations et le renforcement des compétences des ressources humaines dans le domaine numérique ;
- L'accélération de la transformation numérique du tissu économique national, notamment pour les petites et moyennes entreprises ainsi que les startups, par la mise en œuvre des programmes dédiés à l'appui à l'innovation et à l'adoption des technologies numériques et le renforcement de sa compétitivité, ainsi que l'exploitation des potentialités des technologies émergentes.

Parallèlement, le gouvernement accorde une importance particulière à la gestion des ressources hydriques traduisant la concrétisation de la Vision Royale pour la mise en place d'une politique de l'eau innovante qui vise à renforcer la sécurité hydrique et à garantir l'accès équitable et durable à l'eau. Cette vision s'appuie sur cinq piliers stratégiques qui reposent sur la consécration de la souveraineté hydrique, le renforcement de la capacité du Royaume à faire face au stress hydrique, le développement des compétences nationales dans le domaine de la gestion stratégique d'eau, la garantie de l'équité spatiale en matière d'eau, ainsi que la sécurisation de la durabilité des ressources hydriques. A ce titre, le PLF

2027 connaîtra la mise en place de plusieurs programmes de gestion proactive favorisant la concrétisation de cette vision, notamment par :

- ▶ L'achèvement de la construction des barrages en cours d'édification afin de porter la capacité totale à 22 milliards m³, ainsi que la poursuite de la réalisation des projets d'interconnexion entre les bassins hydrauliques ;
- ▶ La poursuite du Programme National de dessalement de l'eau de mer visant à atteindre une production de 1,7 milliard m³ à l'horizon 2030, et la mise en service lors des prochains mois des stations de dessalement de Dakhla, de Safi, et le projet de dessalement du Grand Casablanca ;
- ▶ Le développement des projets de dessalement de l'eau de mer basés sur les énergies renouvelables, en vue de leur mise en service à l'horizon 2029 et 2030, au niveau de l'Oriental, Souss-Massa, Tanger, Guelmim, Tan-Tan et Rabat ;
- ▶ L'accélération des programmes relatifs à la réutilisation des eaux usées traitées et à la rationalisation de l'alimentation et la distribution de l'eau potable et d'irrigation.

Par ailleurs, et pour accompagner cette dynamique de développement visant à stimuler la croissance économique et à renforcer l'attractivité territoriale, ainsi qu'à consolider les investissements dans plusieurs secteurs, le gouvernement s'engage, à travers le PLF 2027, à attribuer une importance majeure aux secteurs prometteurs à haute valeur ajoutée, ainsi qu'à la montée en gamme de l'industrie et des services, tout en insufflant une impulsion vigoureuse aux projets d'investissement productifs et à l'amélioration du climat des affaires en vue de positionner durablement le Maroc dans les chaînes de valeurs mondiales. A ce titre, l'année 2027 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des projets et stratégies qui s'articulent principalement autour :

- ▶ Le renforcement du tissu productif national et la promotion d'une industrie moderne, durable, inclusive et compétitive, en préservant et amplifiant les acquis, confortés des avancées enregistrées dans les secteurs de l'automobile, de l'électricité et de l'électronique, ainsi que celui de l'aéronautique. De surcroît, le lancement, par Sa Majesté le Roi, d'une usine de production des trains d'atterrissage du groupe Safran à Nouaceur a constitué un véritable tournant du Maroc en faveur de la maîtrise des technologies complexes et un nouveau pas vers la consolidation de l'intégration industrielle du pays dans les chaînes de valeurs mondiales de l'aéronautique. En outre, l'année 2027 connaîtra le prolongement du programme d'appui « Tatwir R&D et Innovation » jusqu'à 2028, avec la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 900 MDH ;
- ▶ La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route du Commerce Extérieur 2025-2027 qui a pour objectif la mise à niveau de 400 entreprises exportatrices, la réalisation de 84 MMDH d'exportations supplémentaires à l'horizon 2027, et la création de plus de 76.000 emplois directs. En outre, l'accent sera mis sur le développement de la coopération commerciale à travers l'exploitation des accords commerciaux reliant le Maroc à ses partenaires, tout en encourageant l'émergence d'une offre d'exportation diversifiée en termes de destinations et de composition ;

- La poursuite de la dynamique ambitieuse du secteur du tourisme en vue de renforcer le positionnement du Maroc parmi les meilleures destinations mondiales, notamment à travers le programme « Cap Hospitality » qui vise le financement et le soutien aux Etablissements d'Hébergement Touristique classés (EHTC) par l'octroi de crédits avec un taux d'intérêt intégralement pris en charge par l'Etat, pour un objectif de rénovation de 25.0000 chambres. Les efforts seront également orientés vers l'achèvement du déploiement du programme « Go Siyaha » au profit de plus de 1.700 projets, afin de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques ;
- L'intensification des efforts en faveur de la mise en œuvre de la stratégie « Génération Green » par la poursuite des projets d'agriculture solidaire de nouvelles générations, ayant atteint 203 projets lancés au cours de la période 2021-2026, en vue de réaliser l'objectif tracé relatif à la plantation d'une superficie comprise entre 350.000 et 400.000 ha des espèces végétales résistantes à la sécheresse ;
- Le renforcement du positionnement du Maroc dans le domaine de la transition énergétique à l'échelle africaine et internationale, avec une part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national qui atteint actuellement 46,1%, notamment par la poursuite des grands projets et stratégies énergétiques qui portent sur le développement de l'hydrogène vert dans le cadre de l'Offre Maroc relative au développement de la filière de l'hydrogène vert, le lancement de la feuille de route visant la mise en œuvre d'un programme de développement des infrastructures d'importation, de stockage, de transport et de regazéification de gaz naturel, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet Gazoduc Nigeria-Maroc, en vue de favoriser la transition vers des énergies propres et consolider l'indépendance énergétique du pays.

Compte tenu du rôle stratégique de l'investissement productif dans la stimulation de la croissance économique, la création de l'emploi et le renforcement de l'attractivité du Maroc parmi les nations émergentes, le gouvernement s'emploie, en conformité avec les Hautes Orientations Royales, à adopter une politique vigoureuse de soutien à l'investissement privé en vue d'accroître sa contribution à la dynamique économique nationale, notamment par :

- La poursuite de la mise en œuvre de la Charte de l'investissement qui vise à renforcer l'impact de l'investissement privé en mettant l'accent sur la création d'emplois, la consolidation de l'investissement dans les secteurs prioritaires, l'équité territoriale, ainsi que la substitution aux importations par le soutien de la production locale et la promotion des exportations ;
- L'accélération de la mise en place du dispositif de soutien spécifique destiné aux TPME, la facilitation de leur accès au financement bancaire par l'octroi de crédits adaptés et de garanties simplifiées, la mise en place d'un système national de notation (Scoring), ainsi que la création d'un écosystème d'accompagnement des entreprises lors des différentes étapes de leur cycle de vie ;
- L'accélération de la promulgation et de la mise en œuvre de la réforme du décret relatif aux marchés publics, qui prévoit plusieurs mesures importantes en faveur de soutien aux TPME, notamment le relèvement du seuil annuel des prestations

réalisées par bons de commande de 500.000 dirhams à 800.000 dirhams, et du seuil de l'appel d'offres ouvert simplifié de 1 MDH à 1,5 MDH.

2. La mise à niveau globale des espaces territoriaux et le rattrapage des disparités sociales et spatiales selon une approche de développement territorial intégré

Conformément aux Hautes Directives Royales appelant le gouvernement à lancer une nouvelle approche de développement territorial intégré, fondée sur la valorisation des spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et la consécration du principe de complémentarité et de solidarité entre les entités. Cette nouvelle approche représente un véritable tournant dans la mise à niveau globale des espaces territoriaux et dans le rattrapage des disparités sociales et spatiales visant à garantir à chaque citoyen un accès équitable aux fruits de développement. Elle constitue une orientation stratégique qui requiert l'engagement de tous les acteurs, ainsi qu'un enjeu crucial dans l'identification des projets en totale résonance avec les mégaprojets en chantier à l'échelle du pays, et repose ainsi sur les priorités suivantes :

- ▶ Le diagnostic territorial multidimensionnel qui permet de définir les projets prioritaires pour chaque préfecture ou province à partir des analyses des différents indicateurs socio-économiques en identifiant l'accessibilité à l'emploi, l'éducation, la santé, l'eau ainsi que les programmes de mise à niveau territoriale ;
- ▶ La planification stratégique à long terme pour une durée dépassant une seule mandature législative en mobilisant une enveloppe budgétaire estimée à 210 MMDH allouée à la réalisation des programmes sur une période de 8 ans ;
- ▶ Le pilotage, la gouvernance et l'évaluation par la mise en place des comités pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes :
 - **Comité provincial** : présidé par le Gouverneur de la préfecture ou de la province, regroupe des élus et des représentants des services déconcentrés de l'État, chargé de l'élaboration des programmes, et le suivi de leur exécution, ainsi que la communication avec la population ciblée pour répondre à ses besoins ;
 - **Comité régional** : présidé par le Wali de la région, assure la consolidation des programmes de développement territorial intégré portés par les différentes préfectures et provinces de la région, garantissant ainsi la cohérence globale des projets ;
 - **Comité national** : présidé par le Chef du Gouvernement, composé de départements ministériels concernés, chargé de valider des programmes, de garantir leur caractère participatif et concerté, et de définir les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des projets.
- ▶ L'ouverture et la communication élargie à travers le déploiement d'une plateforme digitale permettant à l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels d'accéder aux

informations relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets concrétisant ainsi les principes de transparence et de reddition des comptes.

Parallèlement, le gouvernement veille à la mobilisation de tous les moyens pour accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée, en tant que chantier stratégique majeur du Royaume fondé sur un partage des compétences et des ressources entre l'Etat et les Collectivités Territoriales, dans le but de promouvoir un développement économique et social intégré et durable, à travers la consécration de la justice spatiale et de l'équité dans la production et la répartition des richesses. Ainsi, à la lumière des conclusions des assises nationales de la régionalisation avancée qui ont souligné l'importance de renforcement du processus de la décentralisation des compétences tout en assurant son adéquation aux objectifs de développement, la régionalisation avancée a franchi une nouvelle phase avec la loi organique n° 031.26 modifiant et complétant la loi organique n° 111.14 relative aux régions. Cette réforme vise l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel intégré pour la mise en place de la régionalisation avancée selon trois axes majeurs :

- ▶ **La réorganisation des compétences de la région selon une logique d'efficacité et de clarté :** par le transfert de nouvelles compétences aux régions, en vue de soutenir l'investissement productif, à travers la participation à la mise en place des zones d'activité économique, l'intégration de la dimension numérique, ainsi que le renforcement des compétences partagées entre l'Etat et les régions, ce qui favorise la mise en place des zones d'activité économique et permet de stimuler les activités non agricoles dans le milieu rural ;
- ▶ **La modernisation des mécanismes d'exécution des projets et le renforcement de leur efficacité :** notamment à travers la transformation des Agences régionales d'exécution des projets (AREP) en des sociétés anonymes tout en conservant leur caractère public ;
- ▶ **Le renforcement des ressources financières des régions et la consolidation de leur autonomie :** à travers l'amélioration des transferts de l'Etat vers les régions pour atteindre un minimum de 12 MMDH par an à compter de l'année budgétaire 2027, afin de leur permettre de financer des projets structurants et de renforcer leur rôle dans la réalisation d'un développement territorial efficace et efficient.

Par ailleurs, plusieurs nouveaux chantiers nationaux seront poursuivis pour accompagner cette réforme de mise à niveau globale des territoires, notamment le Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Emergents (PNDI-CREM), qui vise la mise à niveau de 542 centres ruraux, soit près de 60% de la population rurale, ainsi que divers projets de développement des zones montagneuses et des oasis.

Dans le même sens, et en alignement avec les objectifs de développement territorial, le Programme de Reconstruction et de Mise à Niveau Générale des Zones sinistrées par le Séisme d'Al-Haouz (2024-2028), ainsi que les différents programmes de mise à niveau des zones sinistrées par les inondations ont pour vocation la mise en œuvre des projets qui visent la reconstruction, la réhabilitation et le lancement d'une nouvelle dynamique économique et sociale au niveau des zones impactées. A ce titre, le PLF 2027 connaîtra la poursuite de la réalisation des actions d'urgence pilotées par les départements ministériels,

la mobilisation du financement nécessaire pour la poursuite de déploiement des missions de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA), ainsi que la poursuite de la mise en place du projet de plateformes régionales de stockage de réserves de première nécessité.

3. La poursuite de la consolidation des piliers de l'Etat social

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement réaffirme son engagement à travers le PLF 2027 à renforcer son action et intensifier ses efforts en faveur de la poursuite de la consolidation des piliers de l'Etat social. Cet engagement traduit l'importance que l'Etat accorde à la consécration de la centralité du citoyen en tant qu'acteur, moteur et finalité de tous les projets de réformes et de développement. A cet égard, l'année 2027 connaîtra la poursuite du chantier Royal de la généralisation de la protection sociale qui a enregistré un progrès notable, notamment en termes de généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) et le déploiement du régime de l'Aide Sociale Directe (ASD), accélérant ainsi l'édification d'un véritable Etat social, protecteur et garant des équilibres sociaux et économiques. Par ailleurs, le gouvernement ambitionne de garantir la pérennité de ces chantiers par la préservation des équilibres financiers et le renforcement de l'autonomisation des bénéficiaires, notamment à travers :

- ▶ L'adoption du projet de loi n° 041.26 modifiant et complétant la loi n° 58.23 qui vise à faciliter l'accès des bénéficiaires des ASD au marché de travail formel par l'instauration d'une prime exceptionnelle accordée une seule fois au profit des ménages devenus inéligibles aux aides sociales directes, à la suite de la déclaration du chef de famille ou de l'un des conjoints au régime de la sécurité sociale du secteur privé. Le texte garantit également aux bénéficiaires la possibilité de réintégrer directement le dispositif de l'ASD, en cas de perte d'emploi déclarée pour des raisons indépendantes ;
- ▶ Le renforcement du rôle de l'Agence Nationale du Soutien Social (ANSS) dans l'insertion des bénéficiaires des ASD dans le marché de travail formel, à travers la mise en œuvre d'un ensemble de mesures incitatives comprenant, notamment l'octroi des primes de recherche d'emploi, ainsi que des primes pour la garde d'enfants. Cette démarche s'accompagne du renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place, en vue de leur amélioration et de leur généralisation à l'échelle nationale ;
- ▶ Le renforcement des mécanismes de préservation des équilibres financiers dans le financement des régimes de protection sociale à travers le déploiement de plusieurs mécanismes, dont notamment le projet de décret n° 2.25.631, modifiant et complétant le décret relatif aux conditions et modalités de fixation du prix de vente au public des médicaments fabriqués localement ou importés, qui permettra à la fois d'améliorer l'accès des citoyens aux soins, de réduire la charge financière supportée par les assurés d'environ 866 MDH annuellement, ainsi que la charge soutenue par les dépenses de l'AMO, estimée à environ 2 MMDH par an.

Parallèlement, et à l'égard du progrès réalisé en termes de l'élargissement de la base des bénéficiaires des différents dispositifs du chantier de la généralisation de la protection sociale, le gouvernement s'engage à poursuivre la réforme ambitieuse de la refonte du

système national de santé qui constitue la clé de voûte pour la réussite et la pérennité dudit chantier social. A ce titre, des efforts considérables seront déployés dans le cadre du PLF 2027 pour accélérer la mise en place d'un système de santé solide, intégré et efficient, à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- ▶ La mise en service des centres hospitaliers universitaires (CHU) de Laâyoune et de Rabat à la fin de l'année en cours, la poursuite des travaux de construction des CHU de Béni Mellal, Guelmim et Errachidia, la programmation de la reconstruction d'un nouveau CHU à Casablanca, ainsi que le lancement des travaux de reconstruction du Centre Hospitalier Régional d'Agadir. Il est également prévu de poursuivre les opérations de mise à niveau et de rénovation de 90 hôpitaux nécessitant une réhabilitation, afin d'améliorer la qualité des services de santé et d'en garantir l'équité sur l'ensemble du territoire national ;
- ▶ Le renforcement de la gouvernance du système de santé concrétisé par le lancement des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) au niveau des cinq régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès, Souss-Massa et Laâyoune-Sakia El Hamra, dans la perspective de leur généralisation progressive aux autres régions du Royaume, compte tenu de l'expérience exemplaire de la région de Tanger-Tétouane-Al Hoceima en tant que région pilote dans l'opérationnalisation des GST ;
- ▶ L'accélération de la digitalisation du système national de santé par la poursuite du déploiement du système d'Information Hospitalier (SIH) intégré qui va connaître la création d'une Agence nationale de digitalisation du système de santé. L'accent sera également mis sur le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur de la santé, afin de renforcer les effectifs et améliorer l'offre de soins, pour atteindre 45 professionnels de santé pour 10.000 habitants à l'horizon 2030. Cette ambition s'accompagne de la mise en place de la fonction sanitaire afin de valoriser et motiver les compétences nationales dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, et en s'appuyant sur les Hautes Orientations Royales, qui visent à garantir une éducation et un enseignement universitaire de qualité pour tous, ainsi qu'une formation professionnelle et une recherche scientifique axée sur la performance en alignement avec les objectifs de la loi-cadre n°51-17, l'année 2027 connaîtra la poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers de refonte du système de l'éducation et de l'enseignement ainsi que le développement de la formation professionnelle à travers :

- ▶ La poursuite de la généralisation du programme du préscolaire qui a enregistré un taux de scolarisation de 80% au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;
- ▶ La poursuite de déploiement du modèle des « écoles pionnières » pour atteindre 6.562 établissements primaires au titre de l'année scolaire 2026-2027, couvrant ainsi 80% des écoles publiques, dans la perspective d'une généralisation du modèle au titre de l'année scolaire 2027-2028. Il est également prévu que le nombre de collèges pionniers s'élève à 1.363 établissements, soit 56% des collèges publics. Le modèle devra être pleinement généralisé à l'horizon de l'année scolaire 2028-2029 ;

- ▶ La poursuite de l'opérationnalisation de la nouvelle déclinaison de l'Initiative Royale « Un million de cartables », axée sur le soutien financier direct au profit de plus de 3,2 millions d'élèves ;
- ▶ Le renforcement de l'appui social par le développement des services d'internats, de restauration et de transport scolaire, en partenariat avec les différents intervenants. Les efforts seront également orientés vers la réduction du décrochage et de la déperdition scolaire à travers l'élargissement de l'offre existante dans les écoles de la deuxième chance dans le but de porter le nombre de bénéficiaires à 35.000 élèves au terme de l'année scolaire 2026-2027, pour atteindre 80.000 bénéficiaires à l'horizon 2030 ;
- ▶ La consolidation de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur à travers la loi n° 59-24 qui fixe les orientations stratégiques et la répartition spatiale de l'offre universitaire, notamment par la promotion de la logique de contractualisation entre l'État et les universités, la mise en œuvre d'un nouveau mode de gouvernance à travers des conseils d'administration, outre des conseils universitaires, la mise en place d'une stratégie nationale pour la recherche scientifique et l'innovation, ainsi que le développement d'un système d'information national unifié pour la gestion des établissements d'enseignement supérieur ;
- ▶ La diversification et l'élargissement de l'offre de formation, dans lequel s'inscrit la création des facultés de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire à Salé et à Kénitra, parallèlement au déploiement du projet de restructuration d'un certain nombre de facultés pluridisciplinaires, en vue de les transformer en des établissements spécialisés, en phase avec les besoins de développement des régions ;
- ▶ Le renforcement de la dynamique de développement de la formation professionnelle à travers la mise en place des Cités des Métiers et des Compétences (CMC) dans des villes réparties sur les différentes régions du Royaume, et qui sera renforcée par l'ouverture de trois nouvelles CMC à Fès, Errachidia et Guelmim à partir de l'année 2026-2027.

Dans un autre sillage, la promotion de l'emploi figure parmi les principales préoccupations de l'Etat en tant que pilier fondamental pour la relance de l'activité économique et la création de richesse. Dans ce sens, le gouvernement veillera à la poursuite de la mise en œuvre des mesures inscrites dans la feuille de route de l'emploi qui visent à réaliser une transformation structurelle du marché de travail. Cette approche repose sur trois principaux axes portant sur le soutien à l'offre d'emploi à travers la mise en place des dispositifs de soutien à l'investissement destinés aux TPME, le renforcement de la demande d'emploi à travers l'amélioration de l'employabilité et la levée des obstacles à l'insertion professionnelle de certaines catégories, notamment les femmes, ainsi que le renforcement des mécanismes d'intermédiation visant la révision et la restructuration des programmes d'emploi actif et leur fusion au sein d'un programme unifié.

En parallèle, le gouvernement s'engage à renforcer les mesures de lutte contre les impacts de la conjoncture nationale et internationale sur le pouvoir d'achat des citoyens,

notamment à travers le soutien aux prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre par la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 13,2 MMDH au titre du PLF 2027, en plus de la programmation de près de 3,9 MMDH pour la mise en œuvre des mesures restantes relatives aux engagements issus du dialogue social. En outre, des actions seront menées pour réformer les marchés de gros et maîtriser les circuits de distribution et de commercialisation en réduisant le nombre d'intermédiaires et en luttant contre la spéculation et le monopole.

Par ailleurs, au fil des années, la promotion de l'offre en logement a constitué un axe stratégique pour lequel le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs, afin de garantir l'accès à un logement adapté et équitable, de réduire l'habitat insalubre, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Ainsi, l'année 2027 connaîtra l'intensification des efforts orientés vers le renforcement de l'accès à un logement décent à travers le dispositif d'aide directe au logement, ainsi que l'éradication de l'habitat insalubre à travers la poursuite de mise en œuvre du programme « Villes Sans Bidonvilles ». Dans le même élan, un vaste programme de relogement est actuellement en cours d'exécution dans plusieurs régions à forte pression urbaine, dont notamment :

- **Région Casablanca-Settat** : Les travaux se poursuivront pour reloger 62.000 ménages pour un budget estimé de près de 15,640 MMDH, dont 9,440 MMDH mobilisés par l'État ;
- **Région Marrakech-Safi** : Une convention de partenariat a été signée pour financer et exécuter le programme de relogement des ménages résidant dans les bidonvilles de la préfecture de Marrakech durant la période 2025-2028 au profit de 30.000 ménages, pour un coût global de 7,920 MMDH, dont environ 5 MMDH mobilisés par l'État. Une seconde phase est programmée dans l'objectif de reloger d'environ 500 ménages résidant dans les bidonvilles de la ville de Safi, pour un coût global de 126 MDH, dont 86 MDH mobilisés par l'État ;
- **Région Rabat-Salé-Kénitra** : Une convention a été signée pour financer le programme de relogement des ménages résidant dans les bidonvilles de la province de Kénitra, visant le relogement de 12.000 ménages pour un budget global de 3,6 MMDH, dont 2,4 MMDH mobilisés par l'État.

Dans un autre sillage, et en conformité avec les Hautes Instructions Royales visant le renforcement des piliers de l'Etat social, une attention particulière sera accordée aux femmes, à l'enfant et aux personnes en situation d'handicap, afin de favoriser leur insertion professionnelle, de consolider leur autonomie économique et de renforcer leur inclusion au sein de la société, principalement par :

- Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes, en particulier celles en situation de précarité, en améliorant leur accès à la formation, à l'accompagnement, au financement et le soutien à l'entrepreneuriat, ainsi que le renforcement des partenariats avec les associations des centres d'écoute et des établissements multifonctionnels pour les femmes ;

- La consolidation du dispositif territorial intégré de protection de l'enfance et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Protection de l'Enfance créée en vertu de la loi n° 29.24, en vue de contribuer à l'élargissement des services de protection et d'accompagnement au profit des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Le soutien aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) à travers le renforcement de leur scolarisation, leur qualification professionnelle et leur accès aux opportunités d'emploi et aux activités génératrices de revenus.

Parallèlement, et conformément aux Hautes Orientations Royales définissant un nouveau cadre institutionnel de gestion des affaires des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions qui reposent sur la restructuration du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger en tant qu'institution constitutionnelle autonome à vocation consultative et délibérative, ainsi que la mise en place d'une nouvelle institution sous le nom de « Fondation Mohammedia des Marocains Résidant à l'Etranger », ayant un caractère opérationnel pour assurer la gestion du dossier des MRE, marqué par la pluralité des intervenants.

4. La poursuite des grandes réformes structurelles et la préservation des équilibres des finances publiques

L'ancrage des piliers de l'Etat social et la consolidation des acquis économiques en vue d'une accélération d'inflexion vers l'émergence du Royaume doivent être accompagnés par la poursuite de la mise en œuvre des différentes réformes structurelles, visant la consécration d'une bonne gouvernance dans la gestion publique, la préservation de la soutenabilité des finances publiques, ainsi que la promotion de l'équité territoriale, en tant qu'exigences institutionnelles garantissant l'efficacité des politiques publiques et renforçant leur capacité à répondre aux attentes des citoyens.

A cet égard, le gouvernement est résolument engagé, au titre du PLF 2027, à poursuivre l'accélération de la mise en œuvre du chantier de la déconcentration administrative pour une opérationnalisation effective du transfert de compétences, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire y afférent, l'accélération du transfert des actes d'investissement aux services déconcentrés et la publication des textes législatifs et réglementaires s'y rapportant, ainsi que la révision des structures administratives des services centraux et déconcentrés, afin de les aligner sur les attributions définies dans les schémas directeurs de la déconcentration administrative.

Parallèlement, les efforts seront orientés vers le relèvement du défi de la mise en place d'une administration publique moderne, efficace et de proximité. A ce titre, le gouvernement poursuivra le chantier de la réforme de l'Administration portant sur la simplification des procédures administratives et la modernisation des services publics, en vue de renforcer la confiance des citoyens et des entreprises en faveur de l'administration publique, principalement à travers :

- L'achèvement de l'application des dispositions de la loi n°55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, ainsi que l'accélération de la digitalisation des services publics, le développement et

l'amélioration des plateformes numériques, l'élargissement et la facilitation de l'accès aux services administratifs ;

- La consécration du caractère officiel de la langue Amazighe, en tant que composante essentielle à la promotion de l'identité plurielle du Royaume, par son intégration progressive dans l'administration, et l'espace public, le renforcement de son cadre institutionnel et organisationnel, et l'élargissement de son utilisation dans les services d'accueil et de communication de l'administration publique, ainsi que les différents domaines de la vie publique.

Par ailleurs, et dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit, le chantier de réforme du système judiciaire sera poursuivi en vue de promouvoir une justice indépendante et favorable à l'attractivité du Maroc en tant qu'Etat de droit et de justice. Au titre du PLF 2027, il est prévu la réalisation d'un ensemble de projets structurants, dont notamment :

- La poursuite des réformes législatives, notamment la révision du Code de la famille, du Code pénal et de certaines lois y afférentes, ainsi que l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à l'application du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale ;
- Le renforcement de la transformation numérique des services juridiques et judiciaires par le développement des plateformes numériques, et la numérisation des procédures judiciaires, contribuant ainsi à améliorer la qualité des services et à accélérer le traitement des dossiers ;
- La modernisation des infrastructures judiciaires, à travers l'achèvement d'un ensemble de projets de construction, d'aménagement et d'extension de tribunaux, de centres judiciaires et de bâtiments administratifs, la fourniture des équipements nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, avec une attention particulière accordée aux sections de la justice de la famille, à la modernisation de la gestion des archives et à la valorisation du patrimoine adoulaire ;
- Le renforcement des ressources humaines et des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du système judiciaire et garantir une justice au service du citoyen.

En parallèle, le gouvernement poursuivra au titre de l'année 2027, la mise en œuvre de la loi cadre n°50.21 portant réforme du secteur des établissements et entreprises publics (EEP) en accélérant le rythme des opérations de restructuration, en rationalisant le portefeuille public, et en instaurant de nouveaux mécanismes pour la liquidation des établissements et entreprises publics concernés par la procédure de liquidation conformément à la loi-cadre susmentionnée. Cela s'effectuera par la création d'une instance centrale de liquidation chargée d'apporter les garanties juridiques, de protéger les actifs publics, de préserver les droits sociaux et de maîtriser les engagements financiers découlant des opérations de liquidation.

Dans un autre sillage, et en application des Hautes Directives Royales visant la réforme du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et du système statistique marocain, le gouvernement a

adopté deux projets de loi qui engagent une réforme de la gouvernance de la statistique publique au Maroc :

- Le projet de loi n° 047.26 relatif au HCP vise sa transformation en une instance de bonne gouvernance dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, tout en élargissant ses missions de production et de publication de l'information statistique, d'élaboration des comptes nationaux, régionaux et sectoriels, ainsi que du soutien à la coordination stratégique des politiques de développement, sur la base des moyens modernes de suivi et d'évaluation ;
- Le projet de loi n° 046.26 relatif au système statistique national vise à organiser les composantes du système statistique national et à fixer les principes fondamentaux des statistiques officielles. Il porte également sur la création du Conseil national de l'information statistique.

L'ensemble de ces efforts entrepris dans la mise en œuvre des différentes réformes structurelles et des stratégies sectorielles, seront accompagnés par une vigilance constante quant à la préservation des équilibres financiers et de leur soutenabilité. A cet égard, le gouvernement réaffirme son engagement à prendre les mesures nécessaires à la mobilisation des ressources et à leur pérennisation, dans l'objectif de renforcer la crédibilité de la politique budgétaire et d'assurer une maîtrise rigoureuse du déficit et de l'endettement, ainsi que de garantir le financement des différents projets de réformes et de développement. Dans ce sens, les efforts au titre du PLF 2027 seront concentrés vers :

- La poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre n°69-19 portant réforme fiscale, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des incitations fiscales, ainsi que le renforcement des mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à travers l'adoption des mesures préventives et l'amélioration des procédures du contrôle fiscal ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances (LOF), en tant que modèle de gestion intégré qui consolide le cadre fondamental régissant les principes encadrant les finances publiques conformément aux pratiques internationales.

En tenant compte des enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques, l'atteinte des objectifs de préservation des équilibres budgétaires pour l'année 2027, requiert une approche rigoureuse de maîtrise et de rationalisation des dépenses publiques, conformément aux exigences suivantes :

- Au niveau des dépenses de personnel :
 - Limiter les nouvelles créations de postes budgétaires aux besoins nécessaires pour garantir le déploiement des chantiers de réformes engagées, et améliorer la qualité des services publics, tout en œuvrant à la mise en place des mécanismes de gestion des ressources humaines pour améliorer l'efficacité et la performance professionnelle, notamment à travers la formation et l'évaluation. Il s'agit

également d'exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit aux niveaux territorial et sectoriel.

► Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Rationaliser les dépenses liées à l'eau et à l'électricité, ainsi que la réduction des frais de location des véhicules, et ceux de location et d'aménagement des locaux administratifs ;
- Réduire les dépenses liées au transport et aux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, les frais d'hôtellerie, de réception, et d'organisation de cérémonies, de conférences et de séminaires.

Il convient également de limiter les subventions de fonctionnement accordées aux établissements publics pour le financement des dépenses de personnel et des dépenses obligatoires, tout en se limitant aux capacités financières de chaque établissement ;

► Au niveau des dépenses d'investissement :

- Prioriser la programmation des projets faisant l'objet des Hautes Instructions Royales, ou s'inscrivant dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ou conclus avec les institutions internationales ou les pays donateurs, tout en veillant à l'accélération des projets en cours d'exécution. De manière générale, les propositions de dépenses d'investissement des départements ministériels et des institutions doivent s'appuyer sur leurs capacités réelles à exécuter les projets, ainsi que sur les niveaux d'exécution budgétaire de ce chapitre, y compris les taux de report des crédits d'une année sur l'autre ;
- Veiller à renforcer la complémentarité sectorielle et territoriale dans la mise en œuvre des projets existants et la proposition de nouveaux projets, en accordant une attention particulière aux zones rurales, montagneuses et aux zones d'oasis ;
- Rationaliser les subventions d'investissement accordées aux EEP en donnant la priorité aux projets en cours d'exécution, en liant le rythme de versement de ces subventions à l'état d'avancement de l'exécution de ces projets et aux disponibilités de trésorerie ;
- Régulariser préalablement la situation foncière des terrains destinés aux nouveaux projets d'investissement conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour utilité publique ;
- Veiller au respect des engagements du gouvernement en matière d'exécution des décisions de justice, et à la mise en œuvre des mesures anticipatives pour limiter les litiges, en privilégiant les modes alternatifs de règlement des différends prévus dans les contrats administratifs ;
- Réduire au maximum les frais d'acquisition de véhicules, de construction, d'aménagement et d'équipement des bâtiments administratifs.

Il convient de souligner que ces orientations s'appliquent également aux Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome, aux Comptes Spéciaux du Trésor et aux Établissements

Publics. Aussi, il y a lieu de veiller à rationaliser les transferts au profit de ces budgets à travers la priorisation des dépenses de personnel et des projets liés aux priorités susmentionnées, et ce dans le cadre de l'équilibre avec les ressources propres.

III.3. Politique fiscale et douanière du PLF 2027

Sur le plan fiscal, après l'achèvement des grandes réformes fiscales des principaux impôts d'Etat conformément aux orientations de la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale, le PLF pour l'année budgétaire 2027 vise à consacrer la stabilité du système fiscal national et à renforcer les acquis des réformes introduites.

Les principales mesures fiscales projetées au titre du PLF 2027 visent, d'une part, l'implémentation dans le droit interne marocain des garanties fiscales sur lesquelles le Maroc s'est engagé dans le cadre de sa candidature à l'organisation de la Coupe du monde FIFA 2030 et, d'autre part, l'adaptation et la finalisation des règles fiscales conformément aux orientations des réformes introduites par les lois de finances précédentes.

1. Politique douanière

Plusieurs chantiers et réformes de la politique douanière sont envisagés pour l'année 2027 :

► **Accompagnement de la politique économique nationale et des projets structurants**

- Port de Nador West-Med (NWM) : Accompagner la mise en service du port de Nador West Med en déployant un dispositif douanier performant, reposant sur une organisation adaptée, des procédures modernisées et une mobilisation des ressources humaines et techniques nécessaires. Cette action vise à garantir la fluidité des opérations, la sécurisation des flux commerciaux et l'attractivité de cette nouvelle plateforme logistique stratégique ;
- Port de Tanger-Med : Poursuivre la modernisation du dispositif douanier au niveau du port de Tanger Med en achevant la numérisation des processus, en renforçant la sécurisation des flux de marchandises et en supprimant les traitements manuels résiduels. L'objectif est d'améliorer la fluidité des échanges, de réduire les délais de dédouanement et de renforcer la compétitivité de la plateforme portuaire ;
- Afridouane : Consolider le rôle de l'Administration des Douanes en tant qu'acteur de référence de la coopération Sud-Sud en renforçant les programmes de formation, d'assistance technique et de partage d'expertise au profit des administrations douanières africaines.

► **Adaptation de la fiscalité douanière et mobilisation des recettes**

- Contrôle des produits pétroliers : Renforcer le dispositif de contrôle des produits pétroliers afin de prévenir et lutter contre les pratiques frauduleuses, notamment les détournements des produits destinés aux secteurs bénéficiant d'exonération et la contrebande et garantir la qualité des carburants. La généralisation du

marquage fiscal permettra d'améliorer la traçabilité des produits et de sécuriser les recettes fiscales ;

- Mise en œuvre d'une fiscalité verte : Accompagner les orientations nationales en matière de transition énergétique par l'adaptation du cadre législatif et réglementaire des taxes intérieures de consommation applicables aux énergies fossiles, en vue d'encourager des comportements plus respectueux de l'environnement tout en préservant les équilibres budgétaires ;
- Renforcement du renseignement douanier : Développer les capacités du renseignement douanier par l'automatisation des échanges d'informations avec les administrations partenaires dans le cadre de l'Assistance Administrative Mutuelle Internationale, ainsi que par la consolidation des référentiels, guides et procédures de contrôle fondés sur une meilleure exploitation des données.

► **Contribution à la protection de l'économie et la compétitivité des entreprises**

- Mise à niveau du contrôle a priori : Moderniser le dispositif de contrôle a priori en formalisant les procédures applicables aux Zones d'Accélération Industrielle, aux zones logistiques et aux Magasins et Aires de Dédouanement. Cette démarche permettra d'assurer un meilleur équilibre entre la facilitation des échanges et la maîtrise des risques ;
- Intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la lutte contre la fraude : Accélérer l'intégration des technologies d'intelligence artificielle dans les métiers douaniers afin d'améliorer la détection précoce des schémas de fraude, d'optimiser le ciblage des contrôles et de renforcer les capacités d'analyse des risques ;
- Traçabilité des flux logistiques par des dispositifs de tracking : Renforcer la sécurisation des opérations de transit par le déploiement de scellés électroniques et de dispositifs de suivi en temps réel, afin d'assurer une meilleure traçabilité des marchandises et de limiter les risques de détournement ;
- Mise en œuvre du Centre National de Supervision et de Contrôle (CNSC) : Intégrer le contrôle de la géolocalisation et des caméras piétons des agents des brigades au niveau du CNSC qui assure actuellement la vidéosurveillance des enceintes douanières de manière centralisée 24h/24 et 7jours/7.

► **Lutte contre les trafics illicites et contribution à la protection des citoyens**

- Amélioration du contrôle des voyageurs : Améliorer le ciblage des voyageurs, formaliser et dématérialiser certaines procédures de contrôle et communiquer autour des produits mis à leur disposition ;
- Lutte contre la contrebande : Moderniser la stratégie nationale de lutte contre la contrebande par l'élaboration d'une nouvelle cartographie des risques, le renforcement des capacités d'analyse et l'automatisation des contrôles a posteriori afin d'améliorer l'efficacité des interventions ;

- Cadrage de la garantie des pierres et métaux précieux : Mettre en place un contrôle rigoureux du marché des pierres précieuses et certifier les métaux au poinçon laser pour améliorer le dispositif de garantie et contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent.

2. Politique fiscale

Dans le cadre de la continuité des réformes structurelles, les mesures fiscales proposées dans le cadre du PLF 2027 s'articulent autour des axes suivants :

► **Implémentation dans le droit interne des garanties fiscales que le Maroc a accordé à la FIFA au titre de l'organisation de la Coupe du monde 2030**

Dans le cadre de l'organisation conjointe de la Coupe du Monde de la FIFA 2030, le Maroc s'est engagé, dans son dossier de candidature, à accorder des garanties fiscales à la FIFA et ses partenaires, selon un modèle standardisé établi par la FIFA pour tous les pays hôtes (Government Guarantee N°3).

Ces garanties visent à neutraliser l'impact fiscal des opérations réalisées par la FIFA et ses partenaires et à simplifier les procédures administratives liées à l'organisation de la Coupe du Monde de la FIFA 2030, notamment en matière des impôts, droits et taxes prévus par le Code Général des Impôts (CGI), à savoir l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'enregistrement (DET).

Par ailleurs, il est également proposé d'instituer une procédure administrative simplifiée pour le traitement des dossiers des organismes précités, afin de leur faciliter les formalités de déclaration et de traitement de leurs demandes liées à leur traitement fiscal, au titre de la Compétition de la Coupe du monde FIFA 2030 et aux événements rattachés à cette Compétition.

► **Adaptation et finalisation des règles fiscales conformément aux orientations des réformes introduites par les lois de finances précédentes**

Après l'achèvement des grandes réformes fiscales recommandées par la loi cadre n° 69-19 portant réforme fiscale et afin de stabiliser le système fiscal mis en œuvre et renforcer les acquis et les performances réalisées, le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2027 vise l'adaptation et la finalisation des règles fiscales en vigueur, conformément aux orientations des réformes introduites par les lois de finances précédentes.

Ainsi, des mesures d'adaptation et de stabilisation seront prévues par ce projet de loi de finances, afin de lever les contraintes fiscales subsistantes et améliorer l'environnement des affaires pour promouvoir l'investissement et l'emploi.

III.4. Cadrage macroéconomique sur la période 2027-2029

Dans le cadre des bonnes pratiques mises en place par la LOF, la Programmation Budgétaire Triennale (PBT), institutionnalisée depuis le 01 janvier 2019, s'inscrit dans une logique d'amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires et de renforcement de la cohérence entre les stratégies sectorielles et les capacités financières de l'Etat. Ce dispositif concerne aussi bien les budgets des Ministères que ceux des

Etablissements et Entreprises Publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État. Cette approche pluriannuelle de programmation budgétaire représente un instrument de pilotage pour la préparation du budget définissant la trajectoire des finances publiques sur un horizon triennal glissant, et actualisée chaque année. Elle permet de mettre en lumière l'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat, en éclairant les décisions d'allocation budgétaire et en offrant aux gestionnaires une meilleure visibilité pour programmer leurs actions et s'adapter à d'éventuelles mesures à venir.

Dans ce sillage, en date du 13 mars 2026, tous les départements ministériels et institutions ont été appelés, par la circulaire⁹ du Chef du Gouvernement, à présenter leurs projets de programmation budgétaire triennale 2027-2029, lors des commissions de la programmation et de la performance qui se sont tenues au cours de la période allant du 13 avril à 12 mai 2026. Cette circulaire a pour objectif principal de présenter les orientations générales permettant l'élaboration de la PBT pour la période 2027-2029, ainsi que la procédure de son élaboration par les départements ministériels.

La préparation de la PBT 2027-2029 s'inscrit dans un contexte national et international marqué par des défis économiques, sociaux et géostratégiques majeurs, face auxquels l'économie marocaine a fait preuve d'une résilience affirmée, portée par l'élan formateur engagé au cours de ces dernières années, et par la mise en œuvre soutenue de plusieurs chantiers structurants d'envergure. Ainsi, les prévisions de croissance nationale sont estimées à 5,3%, au titre de l'année en cours, et devraient maintenir la même tendance pour atteindre 4,2% au titre de l'année 2029, soutenue principalement par la bonne performance du secteur agricole et le maintien d'un dynamisme remarquable des activités non agricoles. Parallèlement, la maîtrise de l'équilibre des finances publiques sur une trajectoire de réduction progressive du déficit budgétaire et du niveau d'endettement, s'inscrira au cœur de la programmation budgétaire en vue d'établir les marges budgétaires nécessaires au financement des différents chantiers, notamment en se fixant les objectifs suivants :

- ▶ Réduction du déficit budgétaire :
 - A 3% du PIB en 2027, 2028 et 2029.
- ▶ Réduction du ratio d'endettement :
 - De 66,6% du PIB en 2025 à 63% du PIB en 2029.

Par ailleurs, les principales orientations pour la période 2027-2029 s'articulent autour des éléments suivants :

- ▶ **La maîtrise des dépenses de personnel** en veillant à la gestion optimale des ressources humaines basée sur l'indispensable pour améliorer l'efficacité et la performance professionnelle tout en œuvrant au bon fonctionnement des services

⁹ Circulaire du Chef de Gouvernement n°3/2026 en date de 13 mars 2026 portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2027-2029, assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

rendus aux citoyens et en exploitant le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit aux niveaux territorial et sectoriel ;

- **La rationalisation des dépenses de fonctionnement** en rationalisant les dépenses liées à l'eau et à l'électricité et en réduisant certaines dépenses, notamment les frais de location des véhicules, ainsi que ceux de location et d'aménagement des locaux administratifs, et les dépenses liées au transport et aux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, les frais d'hôtellerie, de réception, et d'organisation de cérémonies, de conférences et de séminaires ;
- **L'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement** par la priorisation de la programmation des projets d'investissement s'inscrivant dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ou conclus avec les partenaires internationaux, ainsi que l'accélération des projets en cours d'exécution tout en renforçant la complémentarité sectorielle et territoriale dans leur mise en œuvre. Il convient également de rationaliser les subventions d'investissement accordées aux EEP en donnant la priorité aux projets en cours d'exécution, la régularisation préalable de la situation foncière des terrains destinés aux nouveaux projets d'investissement conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi que le respect des engagements du gouvernement en matière d'exécution des décisions de justice et la mise en œuvre des mesures préventives pour limiter les litiges.

• **Indicateurs macroéconomiques 2027-2029* :**

Indicateur	2024	2025	Loi de Finances 2026		Valeurs cibles		
			Prévision	Actualisation	2027	2028	2029
Taux de croissance du PIB (en %)	4,4	4,9	4,6	5,3	4,1	4,2	4,2
<i>Valeur ajoutée agricole (en %)</i>	-5,7	8,2	7,9	15,1	1,2	4,3	4,4
<i>Valeur ajoutée non agricole (en %)</i>	5,1	3,9	4,0	4,1	4,3	4,2	4,2
PIB aux prix courants (en milliards de DH)	1 615	1 720	1 819	1 837	1 946	2 066	2 190

* Cadre macroéconomique arrêté le 15 juillet 2026.

Pour la période 2028-2029, les perspectives de l'économie nationale demeurent favorables, malgré un environnement international marqué par la persistance d'incertitudes liées aux tensions géopolitiques, aux risques de fragmentation commerciale et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

La croissance économique devrait, ainsi, s'établir à 4,2% en moyenne sur la période 2028-2029, soutenue par le dynamisme des activités non agricoles, dont la valeur ajoutée progresserait de 4,2% en moyenne par an. Dans ce cadre, la valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait en moyenne de 4,3% par an, tandis que celle du secteur tertiaire enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 4,1%. La valeur ajoutée agricole s'accroîtrait, quant à elle, de 4,3% en moyenne sur la même période, sous l'hypothèse d'une production céréalière stabilisée à 70 millions de quintaux par an et de la poursuite du développement des autres filières agricoles.

